Les cahiers de

PROSPECTIVE JeunessE

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - Volume 2 - n° 4 - 4ème trimestre 97

Dossier : " SITUATIONS DES JEUNES ADULTES"

Entre exclusion et reconnaissance

18 ans : l'entrée dans le labyrinthe de l'intégration

Post - adolescence ou pré - autonomie ?

Un projet de resocialisation en communauté flamande

Insertion ou prévention ? : une expérience française.

Les cahiers de

PROSPECTIVE
JeunessE

Rédacteur en chef
•Henri Patrick CEUSTERS

Comité de Rédaction
•Henri Patrick CEUSTERS
•Martine DAL
•Bernard DE VOS
•Claire HAESAERTS
•Alain MICHELET
•Michel ROSENZWEIG

Secrétariat et saisie
•Claire HAESAERTS

Maquette
•Henri Patrick CEUSTERS et Claire HAESAERTS

Comité d'Accompagnement
•Philippe ALLARD, Journaliste.
•Philippe BASTIN, Directeur d'Infor Drogues, Bruxelles.
•Danielle DOMBRET, Secrétaire-Documentaliste, Prospective Jeunesse.
•Pascale JAMOULLE, Chargée de Recherche de la Cellule Toxicomanies du CPAS de Charleroi.
•Alexia JONCKHEERE, Juriste, Droit des Jeunes, Bruxelles.
•Thérèse NYST, Chargée de Formation et Guidance, Prospective Jeunesse.
•Anne PAPEIANS, Consultante-Formatrice, Prospective Jeunesse.
•Philippe QUACHEBEUR, Service extérieur de la Santé, Ministère de la Communauté Française de Belgique.
•Micheline ROELANDT, Psychiatre, Bruxelles.
•Gustave STOOP, Administrateur SOS Jeunes - Prospective Jeunesse.
•Eric VANDERSTEENEN, Chef de projets, Service audiovisuel, Médiathèque de la Communauté Française de Belgique, asbl

Illustration de couverture
•*Etienne SCHREDER*

Mise en page et impression
Imprimerie B7,
Thierry BERGHMANS,
Grâce-Hollogne.

Editeur Responsable
•Raymond VERITER

•N° ISSN : 1370-6306

Collaborations extérieures à ce numéro

•Anne-Sophie ALARDIN, Psychologue, SOS Jeunes
•Guy ARNOULD, Association Prévention Spécialisée Nord, Villeneuve d'Ascq, France
•Carole GRANDJEAN, Responsable du secteur développement communautaire, Mission locale forestoise asbl
•Frédérique MAWET, Directrice, Mission locale forestoise asbl
•Micheline ROELANDT, Psychiatre
•Pascale TAGNON, Assistante sociale, CPAS de Ciney
•Willy TROCH, Pédagogue, Coordinateur d'Araña, Bruxelles

Les articles publiés reflètent les opinions de leur(s) auteur(s) mais pas nécessairement celles des responsables des "Cahiers de Prospective Jeunesse".
Ces articles peuvent être reproduits moyennant la citation des sources et l'envoi d'un exemplaire à la rédaction.
Ni Prospective Jeunesse asbl, ni aucune personne agissant au nom de celle-ci n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations reprises dans cette publication.

Publication trimestrielle

Abonnement annuel Frais d'envoi compris

	Belgique	CEE	Autres pays
Institution	900	1000	1100
Personnel	750	850	950
Etudiant	600	700	800

Prix au numéro: 250 FB.

Numéro de compte bancaire : **210-0509908-31**

Prospective Jeunesse asbl
27 rue Mercelis - 1050 Bruxelles
Tél: 02/512.17.66 - Fax: 02/513.24.02

E-MAIL:prospective.jeunesse@skynet.be
http://www.prospective-jeunesse.be

Avec le soutien de la Communauté française de Belgique et de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale

EDITORIAL

"Ils ne savent pas ce qui est vrai ou faux
Ils doivent parler à Dieu pour être beaux
Le soir ils regardent la télé
La télé dit la vérité

Moi je reste dans mon lit
Je n'bouge plus d'ici

Je veux pas être grand
Jamais adolescent..." *(Arno)*

En décembre 94, SOS JEUNES-QUARTIER LIBRE lançait un pavé dans la mare en publiant un document de réflexion sur la triste situation des jeunes de 18 à 25 ans, sous le titre provocateur : "Jeunes adultes: les oubliés du système ? ".

Trois ans plus tard, le constat alarmant que nous dressions reste d'une cuisante actualité : au sortir de l'adolescence, alors que la société leur accorde dès 18 ans une citoyenneté de principe, les jeunes sont bien seuls pour aborder l'âge adulte. Exclus des services d'Aide à la Jeunesse du fait notamment de l'abaissement de la majorité civile et pénale, mal à l'aise dans les structures d'aide destinées aux adultes auxquelles ils ont du mal à s'identifier, les "jeunes adultes" mériteraient sans conteste une attention plus particulière.

Les diverses contributions rassemblées dans cette dernière livraison des Cahiers de Prospective Jeunesse font le point sur les réflexions et présentent quelques initiatives intéressantes en la matière.

Le décalage entre les aspirations des "jeunes adultes" (argent,reconnaissance, travail, loisirs, formation...) et les moyens institutionnels qui sont misà leur disposition pour les réaliser s'accroît de jour en jour.

La réponse univoque à la diversité de leurs attentes ne peut suffire : que tout le monde ait un emploi, comme le martèlent sans cesse les responsables politiques, toutes tendances confondues, ne constitue pas, loin s'en faut, une réponse satisfaisante au malaise d'une jeunesse aux abois.

Le renforcement du contrôle sous toutes ses facettes, l'accroissement et la banalisation de la répression sont, à l'évidence, au centre des politiques de crise et d'urgence telles qu'elles tendent à se généraliser. Loin de constituer des réponses valables, ces politiques maladroites ne font qu'amplifier les tensions sociales que les jeunes, premiers à les subir, seront toujours premiers à dénoncer ! Avec éclats, parfois, comme récemment encore dans le ghetto anderlechtois...

Ainsi, ce n'est sans doute pas tant du manque d'infrastructures appropriées que souffrent le plus les adolescents et les "jeunes adultes" mais plutôt de l'absence navrante d'un véritable projet de société. Faute d'un tel projet politique, où trouveraient-ils l'espérance nécessaire pour lutter contre les angoisses liées à l'incertitude face à un avenir économique largement compromis et à la perception confuse que le monde qu'ils vont avoir à gérer se déglingue de toutes parts ?

Plus encore que les adolescents, les "jeunes adultes" vivent un inquiétant paradoxe : de toutes parts on les presse d'avoir un projet personnel de formation ou d'insertion professionnelle alors que les perspectives de pouvoir les réaliser flirtent allègrement avec le degré zéro des certitudes...

EDITORIAL

Mais faut-il obligatoirement se joindre à ces voix qui s'élèvent à l'unisson pour réclamer de l'emploi pour tous ?
Créer des revenus, oui. Créer des biens de consommation et des services, oui, bien sûr. Mais créer des emplois, est-ce là un idéal mobilisateur à proposer à des jeunes qui se cherchent ?
L'emploi n'est qu'un moyen, pas une fin en soi. Il se fait d'ailleurs que, bon an mal an, depuis la mécanisation, l'informatisation et la délocalisation forcenée des outils de production, l'état social a cherché et (imparfaitement) trouvé d'autres moyens pour atteindre cette même finalité : permettre à chacun de disposer de revenus suffisants. Les allocations de chômage, les retraites, les bourses diverses jusqu'aux revenus du capital et de l'épargne constituent aujourd'hui les sources principales de revenus d'un nombre, sans cesse croissant de personnes, jeunes et moins jeunes.
La source de revenus et "ce qu'on fait dans la vie" sont devenus, pour un nombre important de citoyens (et parmi eux de nombreux "jeunes adultes") deux réalités différentes, presque autonomes.

Les problématiques que nous rencontrons dans notre travail d'accueil et d'écoute sont autant liées aux difficultés en lien avec le manque d'emploi qu'à celles qui découlent du malaise relationnel, de la dévalorisation de soi, de l'ennui et du dégoût profond de la vie, qui sont essentiellement les conséquences du temps dont trop de jeunes disposent "en excès".

Ainsi, la satisfaction ou l'insatisfaction engendrée par le temps libre conditionne de plus en plus le rapport des individus au système social. Cette donnée, pourtant essentielle à nos yeux, semble bien absente du discours et des ambitions politiques.

Ira-t-on jusqu'à créer des emplois qui ne serviraient à rien d'autre qu'occuper ceux qui les occupent, dans l'unique but de préserver la paix sociale ?
"Mais occuper des hommes libres (et des femmes libérées) c'est comme occuper un pays libre qui dès lors, bien sûr, ne l'est plus." [1]

Toute revendication, légitime, pour que les "jeunes adultes" puissent bénéficier de structures adaptées qui font pourtant cruellement défaut doit, à mon sens, s'effacer devant cette priorité absolue : que toute action publique soit réinscrite dans le temps et que le temps, pour lui-même soit revalorisé au sein des politiques sociales.

"Le loisir sera la grande affaire du monde qui s'entrevoit. A nous d'éviter qu'il soit simple oisiveté, et de garantir qu'il n'est pas désoeuvrement et ennui, voire violence." [2]

Bernard DE VOS

1. *Renaud Camus, "Il n'y a pas de problème d'emploi" page 46, P.O.L, Paris.*
2. *opus cité, page 66.*

A propos des besoins et des désirs des jeunes, aujourd'hui, dans les quartiers défavorisés de Bruxelles. Se battre avec qui, pour quoi et contre quoi ?

Carole GRANDJEAN [1] et Frédérique MAWET [2]

De quoi ces jeunes qui ont l'air tellement "dangereux", tellement "incontrôlables" (cfr. événements du 7, 8, 9 novembre) et qui habitent ces quartiers tellement peu fréquentables ont-ils besoin ou plutôt, que désirent-ils ?
Le croirez-vous ? Ils ont besoin, comme vous, comme moi, de respect, de reconnaissance, de valorisation, de sens et de revenu (le revenu permettant de pourvoir à la nourriture, au logement et à d'autres besoins primaires comme se vêtir, etc...) !
Allons donc me direz-vous : en démocratie, en 1997 et dans un pays riche d'Europe ? Impossible !

Voyons donc point par point :

... "de respect"

Le respect, c'est être reconnu comme ayant des droits, comme ayant une intégrité que l'on ne peut pas bafouer comme ça : par des injures racistes, par des procédures partiales.
Le respect, c'est "ne pas être fouillé et collé au mur mitraillette au dos comme si on était un malfrat", juste pour un contrôle d'identité.
Exemple : les agissements quotidiens non pas de tous mais d'un nombre non négligeable de représentants des forces de l'ordre.

Le respect, c'est penser aussi que tout le monde a le besoin et le droit de vivre dans un environnement qui ne l'agresse pas, qui soit agréable à regarder et à vivre et dans lequel il ne soit pas permis que certains spéculent impunément.
Exemple : les milliers de mètres carrés sur Saint-Antoine qui sont des chancres, dont les cadavres de bâtiments industriels pourrissent à ciel ouvert depuis au moins 15 ans et auxquels il n'est pas question de toucher, même dans le cadre d'un contrat de quartier, parce que c'est la sacro-sainte propriété d'un spéculateur immobilier...

... "de reconnaissance"

La reconnaissance, c'est le renvoi par la société , par l'école, par le voisin, par les yeux de la personne qu'on croise dans la rue qu'on existe, qu'on est le bienvenu, que c'est bien qu'on soit là.
Exemple : par des vécus du type "dames âgées qui serrent leur sac à main quand ils passent", "voisins qui n'ont plus d'emploi, qui sont mal et qui croient vraiment que si tous ces immigrés n'étaient pas là, ça irait mieux", "patrons qui pensent que les belges de souche sont quand même plus travailleurs et plus honnêtes" et enfin, "écoles qui pensent que, vu le milieu familial, une orientation vers le professionnel est la juste place", les jeunes d'origine étrangère vivent le contraire de la reconnaissance.

... "de valorisation"

La valorisation, c'est l'expérience faite très tôt par des enfants que l'on apprécie ce qu'ils font, ce qu'ils sont : c'est un type d'expérience nécessaire à l'affirmation positive de soi et une condition indispensable à l'épanouissement personnel. Toute personne a besoin d'être valorisée; si elle ne fait pas cette expérience, elle a tendance à déprimer ou à chercher des voies de valorisation autres et notamment illégales.
Exemple : des enfants qui ne suivent pas en classe, qui font quotidiennement l'expérience qu'ils n'arrivent pas à répondre correctement aux attentes de l'école, aux attentes d'un prof débordé qui finit donc par les laisser de côté, font très tôt l'expérience de l'absence de valorisation si pas de la dévalorisation.

1. Responsable du secteur développement communautaire, Mission locale forestoise asbl.

2. Directrice, Mission locale forestoise asbl.

... "de sens"

Le "besoin de donner du sens à leur vie", c'est le besoin d'avoir une raison de se lever, d'avoir des choses à faire, de se sentir utile, d'être attendu quelque part tous les matins, d'avoir un avenir.
Exemple : les jeunes qui ne trouvent pas d'emploi et qui traînent à longueur de journée en s'emmerdant copieusement, à qui la société dit "on n'a pas besoin de toi, tout peut marcher et fonctionner sans toi, sans qu'il ne soit nécessaire que tu y joues aucun rôle" ont des problèmes de sens.

... "de revenu"

Le revenu, c'est la somme d'argent qui permet d'assurer les besoins de base, idéalement dans un rapport qui ne soit pas humiliant, dans lequel l'individu ne doive pas faire preuve de son indigence et ne soit pas redevable à la société.
Exemple : un nombre sans cesse grandissant de jeunes sont coincés chez leurs parents, ne peuvent pas construire leur propre famille parce qu'ils n'ont pas de revenu... du coup, ils sont de plus en plus nombreux à émarger au CPAS, l'aide sociale devenant alors la seule voie pour l'émancipation mais avec un montant d'indemnisation qui ne permet pas de vivre décemment et dans la prolongation d'un rapport de dépendance qui n'est pas facile à gérer.

Quotidiennement, nous sommes confrontés à des jeunes qui vivent plusieurs si pas toutes ces difficultés à la fois... et qui ont, majoritairement, un immense désir de s'en sortir.

Se battre à leurs côtés pour qu'ils soient respectés, reconnus, valorisés, pour que leur vie ait un sens et qu'ils disposent d'un revenu est un des objectifs fondateurs de la Mission locale.
Restituer ces problèmes dans un contexte plus global, aider les habitants à formuler des revendications par rapport à eux à l'égard des responsables politiques et formuler elle-même des recommandations à partir de sa pratique quotidienne est un autre objectif fondateur de la Mission locale.
Recomposer et gérer globalement les moyens mis à la disposition de la Commune via les politiques régionales pour agir localement sur ces problèmes est le troisième objectif de la Mission locale.

Conçue comme un interface entre les grandes structures publiques (Commune et CPAS), les structures associatives et les habitants (au-delà des rouages de fonctionnement et des consultations démocratiques telles qu'élections et enquêtes publiques), la Mission locale de Forest inscrit son travail dans une tension permanente **entre** :
- **l'action sociale** - qui cherche à mettre en place des solutions concrètes avec chaque personne en difficultés pour trouver la "sortie du labyrinthe" : pour élaborer des stratégies d'action individuelle et tenter de doter chacun d'atouts;
Exemple : nous accueillons quelque 600 jeunes par an pour les écouter, les orienter, les former, les soutenir dans leur recherche d'emploi;

Et

- **l'action plus politique** qui tente, sur un territoire donné - les 5 quartiers défavorisés de Forest - de stimuler et soutenir l'organisation des habitants de ces quartiers (via un travail de développement communautaire) afin d'avoir des interlocuteurs, aux côtés des responsables publics et des intervenants sociaux pour :
- cerner et analyser les problèmes qui s'y posent;
- définir des orientations prioritaires d'action;
- construire et porter des actions pour tenter d'y répondre.
Exemple : confrontation organisée chaque année - entre groupes d'habitants, travailleurs sociaux et responsables politiques - par quartier et plus globalement pour établir un diagnostic et élaborer le programme d'actions de l'année suivante.

Ce programme recouvre des actions d'éducation permanente, d'aménagement d'espaces publics, des actions culturelles et sportives touchant quelque 4.000 personnes par an.

Quelles leçons tirer aujourd'hui de ce travail au regard des besoins pointés ci-dessus ?

- nos actions ne peuvent à l'évidence répondre à l'ensemble de ces besoins; ils dépassent largement le champ d'intervention "légitime" de la Mission locale (par exemple, pour ce qui concerne les écoles); ils dépassent largement le

niveau local forestois (le problème de manque d'emploi est une des conséquences de la mondialisation actuelle de l'économie de marché...).

- Les dimensions "sociale" et "politique" de notre démarche sont et doivent rester liées, elles se renforcent et se justifient mutuellement :

- Si l'on se perd dans la première à multiplier les solutions "sparadrap", on oubliera le contexte, sans interpeller les niveaux concernés, sans induire de dynamique collective (manière de rendre la puissance, de l'espoir aussi...);

- Si l'on ne s'occupe que de la seconde, on ne répondra pas aux besoins immédiats et bien réels de bon nombre de jeunes que nous rencontrons. L'action politique sera d'autant plus mobilisatriceque les jeunes n'auront pas l'impression qu'on les leurre ou qu'on les oublie, en se lançant dans des combats auxquels ils ne croient pas et dont ils ne voient pas l'utilité à priori. Il faut d'abord être à leurs côtés dans le quotidien : alors seulement, l'action politique pourra leur paraître une voie crédible à laquelle ils peuvent prendre part.

Ce qui se joue donc au jour le jour dans les quartiers, c'est précisément le fait que, modestement et parfois très concrètement, nous démontrions notre réelle volonté de prendre en compte les besoins de respect, reconnaissance, sens, valorisation et revenus cités plus haut. ■

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies organise un

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE :

"EST-IL POSSIBLE DE CHANGER LES IMAGES NEGATIVES SUR LA TOXICOMANIE ?"

L'un des principaux moyens utilisés pour prévenir la toxicomanie est la communication. Nous vivons, aujourd'hui, dans un monde où les médias contribuent à former l'opinion publique par l'intermédiaire d'un grand choix d'instruments, tels que les reportages, les annonces ou même les commentaires aux images visuelles choisies pour illustrer une question. En matière de drogues, les experts reprochent souvent aux médias d'être sélectifs dans leur manière d'aborder le problème, optant pour des messages négatifs ou des nouvelles qui dramatisent excessivement la situation. En réponse, les journalistes affirment qu'ils ne font que décrire la réalité du problème.

Bien que les journalistes ne peuvent être utilisés comme médium dans la promotion de la prévention de la toxicomanie et doivent maintenir une objectivité vis-à-vis des faits, ils pourraient proposer des alternatives aux images destructrices de seringues, de toilettes publiques, de scènes de délinquance ou de dégradation que l'on trouve si souvent dans les journaux. Les lecteurs sont habitués à voir la toxicomanie dépeinte comme un "fléau", doté d'une vie propre échappant à tout contrôle humain, et les toxicomanes comme des individus stigmatisés devant être bannis de la société. Toutefois, il est démontré que les messages illustrant seulement les approches négatives du problème n'ont qu'un impact limité sur les attitudes et le comportement du public.

Dans le cadre de son travail sur les images de la drogue dans les médias et des discussions avec des journalistes sur l'impact des messages et images qu'ils transmettent, l'OEDT se propose de lancer un **concours de photographie** visant à montrer des approches plus positives de la toxicomanie (éducation, information, traitement, etc). **L'objectif est de présenter les drogues non pas comme un monstre difficile à approcher, mais comme un fait de la vie moderne, qui est abordé par des stratégies dont l'impact est positif.**

Suggestions de catégories et de thèmes pour vos photos : prévention/réduction de la demande, réduction des effets néfastes/risques, réhabilitation, réponse internationale à la toxicomanie, autres.
Les dix à vingt meilleures photos du concours seront présentées à une **exposition** qui aura lieu à Lisbonne le 26 juin 1998, **Journée internationale contre la toxicomanie et le trafic illicite de drogues.**

Renseignements : Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, Concours de photographie, Département de l'Information, Rua da Cruz de Santa Apolonia 23-25, P-1100 Lisbonne, Portugal,**tél** : (3511) 811.30.00, **fax** : (3511) 813.17.11, **e-mail** : emcdda@ reitox.net

Quelle aide psychosociale pour les adolescents et les jeunes adultes?

Anne-Sophie ALARDIN [1] et Alain MICHELET [2]

Depuis peu, le nouvel arrêté qui définit les normes de subsidiation du Milieu Ouvert a modifié définitivement les modalités d'accès de ces services pour les jeunes en difficulté. Alors que jusqu'à présent, une certaine tolérance avait prévalu pour les jeunes jusqu'à 25 ans, les services du Milieu Ouvert ne sont désormais plus accessibles que pour les jeunes de moins de 18 ans et les jeunes de moins de 20 ans "pour autant que ceux-ci mettent en avant une problématique adolescente". Cette limitation crée un manque dans le secteur de l'aide sociale même si certains services sont sensés remédier à cette carence. Au-delà de ce constat, cette révision nous laisse perplexes et nous nous interrogeons sur les perspectives d'avenir que la société offre aux jeunes de plus en plus délaissés par un système qui privilégie l'économique au détriment de l'humain. Les jeunes constitueront-ils une nouvelle classe d'exclus dans les temps à venir ? Quelles solutions alternatives pouvons-nous imaginer en tant que travailleurs sociaux ?

Introduction

Historiquement, l'action en milieu ouvert est relativement récente. Innovatrice et isolée au départ, l'action en milieu ouvert reçoit une première reconnaissance en février 1981. L'arrêté de l'exécutif du 21 décembre 1989 consacre ce type d'action. L'aide dans le milieu de vie, de même que les aspects préventifs qui y sont liés sont jugés prioritaires par le décret de l'Aide à la Jeunesse de mars 1991. Ce décret précise, en outre, qu'étant donné l'abaissement de la majorité civile et pénale à 18 ans, les services de l'aide à la jeunesse ne sont désormais plus accessibles qu'aux jeunes de moins de 18 ans ou de 18 à 20 ans pour autant qu'un dossier soit déjà ouvert. Un nouvel arrêté relatif à l'agrément de subventions aux AMO est promulgué le 24 avril 1995 et précise les modalités d'intervention de ces services.

Suite à ce nouvel arrêté qui modifie le cadre de nos activités, SOS Jeunes faisait savoir par une lettre adressée à l'ensemble des institutions psychosociales de la région bruxelloise, qu'à partir du 1er août 1997, l'association ne serait plus en mesure d'accueillir les jeunes de plus de 18 ans. Pour rappel, la limite d'âge était jusqu'à présent fixée à 25 ans et ce, depuis la création de SOS Jeunes il y a 20 ans. Cette difficile décision a été prise pour permettre à notre service de se conformer aux prescrits de l'arrêté du 24 avril 1995, organisant les services d'action en milieu ouvert. Il reste que les jeunes de 18 à 25 ans nous semblent particulièrement touchés par la crise socio-économique et morale que nous traversons. Seront-ils, demain, les nouveaux oubliés du système?

Pas de délimitation stricte entre les adolescents et les jeunes adultes

L'expérience nous montre que les problématiques des adolescents et des plus de 18 ans, sans être en tous points comparables, se recoupent néanmoins. Il n'y a pas de scission nette observable entre les jeunes mineurs et les jeunes âgés de plus de 18 ans. Il est cependant légitime de se demander où commence et où s'arrête l'adolescence. En effet, à cet égard, les définitions sont multiples, que l'on se place du point de vue biologique qui fait correspondre cette période de l'existence au pubertaire, d'un point de vue psychologique qui s'en réfère à la dimension de la maturité, du point de vue

Mots clés

- milieu ouvert
- adolescents
- jeunes adultes
- post adolescence
- exclusion
- aide sociale
- pouvoirs subsidiants
- démocratie
- mondialisation
- chômage

1. Psychologue à SOS Jeunes
2. Assistant social à SOS Jeunes

sociologique qui associe l'entrée dans l'âge adulte au moment où le jeune est susceptible de vivre financièrement de manière autonome. L'abaissement de l'âge de la majorité à 18 ans semble plutôt avoir créé une nouvelle classe d'exclus. Effectivement, il y a un certain paradoxe à considérer le jeune de plus de 18 ans comme étant responsable à part entière, alors que dans la réalité, le jeune adulte se retrouve sans statut véritable. L'apparition récente du concept de "post adolescence" est d'ailleurs révélatrice de la tentative d'explication que l'arbitraire d'un âge déterminé ne vient pas mettre un terme à cette période de la vie qualifiée d'"adolescence". Il est clair que les conditions socio-économiques actuelles n'encouragent pas spécialement les jeunes à se tourner vers l'avenir et à voler de leurs propres ailes. La prolongation du temps des études, le taux sans cesse croissant du chômage, le manque de perspectives d'avenir sont autant de raisons qui font que le jeune adulte se retrouve dépourvu de toute possibilité d'épanouissement réelle et ne peut accéder véritablement à un rôle d'acteur dans la cité.

Socialement, tout semble s'organiser pour créer un clivage et prolonger cette période de l'adolescence. Dans ce contexte, l'abaissement de la majorité à 18 ans apparaît comme un paradoxe puisqu'il instaure une nouvelle norme irréaliste: la société demande au jeune d'être plus tôt responsable alors que les moyens pour y parvenir ne lui sont pas accessibles.

Le contact quotidien avec ces jeunes nous montre, au contraire, qu'une grosse catégorie de ceux-ci sont déjà désinsérés dans la mesure où s'ils ne sont pas en décrochage scolaire, ils sont sans statut et se retrouvent dans la "débrouille". Nombreux sont ceux parmi eux qui semblent ignorer, quand l'entourage familial fait défaut, jusqu'à l'existence du filet social minimum prévu par la société (allocations de chômage, minimex, sécurité sociale). Lorsque, au hasard de leurs pérégrinations dans les méandres des différents services sociaux, ils en ont été informés, ils restent confrontés à la dure réalité du "parcours du combattant" pour s'inscrire quelque part et maintenir ces droits à une inscription sociale. La multiplication de la précarité et de l'émiettement du travail reste la réalité d'une grande catégorie de jeunes qui fréquentent notre service. Or, le travail demeure fondamentalement la valeur principale autour de laquelle s'articule notre société, toutes classes confondues, de même que l'emploi reste un facteur primordial d'insertion...

La plupart des services psychosociaux promulguent une idéologie, laquelle en soi est certes respectable, qui se base sur l'autonomisation des personnes alors que ces services eux-mêmes connaissent une situation de précarité (contrats sous-statutaires, subsides insuffisants...). Quels moyens avons-nous de modifier cette façon de concevoir l'avenir pour être en mesure de proposer une réponse valable aux personnes qui nous consultent?

Sans vouloir affirmer qu'aucun service n'existe pour ces jeunes dont nous parlons ici, nous pensons plus particulièrement aux centres de santé mentale, aux C.P.A.S., aux missions locales, aux plannings familiaux et maisons d'accueil..., il est important de noter que ces secteurs relèvent de l'aide spécialisée et s'adressent aussi, voire principalement aux adultes. Or, il est évident qu'une différence incontournable existe entre les adultes en difficulté et les jeunes auxquels nous faisons allusion ici.

Pour vous aider à mieux situer notre propos, nous nous permettons de vous exposer un bref exemple issu de notre pratique:
Daniel est arrivé à SOS Jeunes un soir, en urgence. Il était âgé de 19 ans et avait été mis à la porte de chez ses parents deux jours plus tôt suite à un conflit familial. Les deux nuits précédentes, il les a passées dans le hall d'entrée d'un immeuble de logements sociaux. C'est dans l'entrée de cet immeuble qu'il fut découvert par un éducateur de rue qui nous l'adressa. Les tentatives que nous avons effectuées pour tenter de rétablir un contact avec la famille, aussi minime soit-il, se soldèrent par un échec confirmant de la sorte la rupture brutale des liens. Daniel n'était pas du tout préparé à l'épreuve à laquelle il allait être confronté. Au niveau de l'intervention, il fallait tenir compte à la fois des implications concrètes de la situation dans laquelle se retrouvait ce jeune : recherche d'un logement adapté, demande d'une intervention du CPAS, information et explication des démarches à accomplir..., tout en restant vigilant à lui offrir un espace de parole où aborder le traumatisme récemment subi. Il a fallu pas mal de temps pour qu'un lien de confiance puisse s'établir avec Daniel. Il est resté quelques jours hébergé à SOS Jeunes, le temps de trouver une autre solution d'hébergement temporaire. Nous avons quelque peu dérogé à notre

règle institutionnelle des 48 heures d'hébergement car quelle structure existe-t-il vers laquelle orienter en urgence un jeune de plus de 18 ans en panne d'hébergement ? C'est vrai que nous voyions avec appréhension Daniel séjourner, à ce moment-là, dans une maison d'accueil où d'ailleurs les jeunes n'ont pas leur place, où différents genres et types de populations se côtoient. Loin de nous, toutefois, l'idée de remise en question de la fonction et de l'utilité sociale des maisons d'accueil avec lesquelles nous collaborons au quotidien dans le cadre d'orientations nécessaires.

En ce qui concerne Daniel, le cadre de l'intervention fut le suivant:
- Il put bénéficier d'un appartement Transit. Ce type d'appartement supervisé est une formule que nous avons mis en place dans le cadre d'un partenariat avec les CPAS et l'asbl Habitat et Rénovation et qui permet l'apprentissage de la vie en autonomie pour les jeunes qui n'ont pas encore eu l'occasion de vivre seuls. Il y aurait encore beaucoup de choses à dire à ce sujet car quelles alternatives existe-t-il pour des jeunes en rupture si ce n'est de se confronter à un mode de vie solitaire ?
- Nous l'avons aidé par la suite dans la recherche d'un appartement proprement dit. Pendant tout ce temps, une supervision d'appartement organisée conjointement à un accompagnement structuré permettait de soutenir et aider Daniel. Le contenu du travail individuel concernait tout autant la gestion de problèmes concrets que l'abord de questions plus personnelles. Le travail se poursuit maintenant depuis à peu près deux ans. Daniel a renoué quelques contacts avec sa mère mais la porte du domicile familial lui reste obstinément fermée. Il émarge toujours au C.PA.S. et recherche désespérément un emploi. Il évolue par ailleurs dans un véritable désert relationnel. En termes de recherche d'emploi, quand on connaît les perspectives à ce niveau pour un jeune non qualifié, il est inutile de lui faire miroiter des mirages. Tout au plus, l'inscription dans une cellule de formation lui permettrait-elle de renouer des liens sociaux et d'avoir un horaire régulier, ce qui, somme toute, n'est déjà pas si mal.

La sphère de l'aide sociale comme observatoire privilégié du fonctionnement global d'une société en déliquescence?

Les statistiques que nous récoltons à SOS Jeunes nous permettent d'opérer une projection de l'environnement actuel des jeunes adultes. Effectivement, l'essentiel des demandes des plus de 18 ans qui nous parviennent s'avèrent d'ordre social (56%). Les jeunes adultes qui nous contactent sont pour la plupart sans logement, sans travail, sans attaches. Nombre d'entre eux paraissent relativement "déstructurés" dans la mesure où leur demande finit par s'effilocher et, finalement, s'interrompre. Il est, dès lors, légitime de se demander si ces mêmes jeunes parviendront à s'y retrouver dans un cadre plus "adulte". Nous dirigeons-nous vers une société qui génère des exclus et des sans abris de plus en plus jeunes ?
Il semble que les situations extrêmes auxquelles sont de plus en plus souvent confrontés les travailleurs sociaux sont illustratives d'un fonctionnement global de notre société. Celui-ci se reflète par ailleurs dans ce que les pouvoirs subsidiants demandent aux secteurs de l'aide psychologique et sociale. Comment pouvons nous actuellement, en tant que travailleurs psychosociaux, nous situer face à cet impératif des pouvoirs subsidiants qui a parfois l'allure, il faut bien le dire, d'une injonction paradoxale ? Cet impératif se résumerait à dire ::"Créez des solidarités collectives nouvelles" alors que le fonctionnement actuel de la société nous montre plutôt la mort progressive de cette conscience collective et des valeurs qui constituent les bases de la démocratie. Dans un monde où l'économique a pris le pas sur le politique et le culturel, force est de constater que les clivages se multiplient entre les riches et les pauvres mais aussi d'un point de vue ethnique et culturel, de même qu'entre les jeunes et les vieux. Nombreux sont les penseurs contemporains qui dénoncent le fonctionnement économique actuel, lequel sous le couvert de restructurations multiples, creuse les divisions entre classes sociales et groupes ethniques. Par suite de ces restructurations, un nombre croissant d'individus se trouvent exclus du marché du travail. Parmi eux, les jeunes semblent les plus touchés avec un horizon qui se bouche chaque jour davantage, le chômage constituant malheureusement la principale perspective d'avenir dans une société où le travail demeure une source d'identification importante, c'est tout dire...

Depuis la dernière décennie, le fonctionnement global de la société a

pris une nouvelle tournure; nous vivons actuellement à l'ère de la mondialisation, de la délocalisation, de l'effritement des frontières. Parallèlement à cela, les cités créent des ghettos à l'intérieur de leur périmètre, la région prend de plus en plus d'ampleur et le politique enjoint les travailleurs sociaux d'être les garants de la création de solidarités nouvelles. A l'heure du règne de la compétitivité, de l'individualisme forcené prônant la lutte des places où chacun est responsable de sa propre réussite, on n'a jamais autant entendu parler de développement d'initiatives collectives et communautaires... Ces notions ont la cote auprès des pouvoirs subsidiants... (rappelons l'amalgame trop fréquent ces derniers temps entre l'éducatif, à qui on demande de contenir la révolte sous-jacente et le sécuritaire).
Le développement de ce genre d'initiatives ayant pour but de retisser des liens de solidarité nous paraît fondamental. Attention, cependant à ne pas tomber dans le piège que cette injonction ne fasse l'impasse sur les questions essentielles d'une société où la solidarité naturelle est en dangereuse perte de vitesse...
Il est vrai qu'étant nous-mêmes immergés dans ce mouvement de société, il est difficile de prendre le recul nécessaire pour évaluer le sens des directions que nous impose la société. Il faut bien reconnaître, par ailleurs, que le travail quotidien au contact des différents acteurs sociaux particulièrement démunis nous confronte sans cesse aux impasses du système. Comment, dès lors, nous positionner ? Comment se départir de l'impression trop souvent éprouvée de se battre contre des moulins à vent ? Comment préserver une marge de liberté dans le travail qui est le nôtre?

Conclusion

Nous sommes tous, nous semble-t-il, confrontés de près ou de loin, à ces questions car les nouveaux décrets fleurissent qui redéfinissent notre travail sans pour autant nous donner plus de moyens: nouveau décret d'Aide à la Jeunesse en 1991 qui visait à déjudiciariser la prise en charge des jeunes en difficulté et de leur familles; nouveau décret aussi pour la Santé Mentale qui vise à un élargissement et à une ouverture sur le secteur, projet de décret concernant l'enfance maltraitée où le travailleur social est sensé dénoncer les situations de maltraitance dont il aurait connaissance... Dans un tel contexte global, le risque est réel que le travailleur social ne devienne un gestionnaire plutôt qu'un agent de changement.
La déontologie qui sous-tend notre travail nous invite cependant à faire la part des choses et à distinguer les actions "spectaculaires" de la rencontre "vraie" avec un individu, une famille à un moment donné de sa trajectoire.
Il nous paraît important de ne pas tomber dans le panneau de l'indifférenciation qui nous pousserait tous à nous couler dans le même moule en créant un amalgame de pratiques hybrides. Il serait peut-être plus judicieux de réfléchir à nos spécificités respectives et de profiter de nos complémentarités pour développer des collaborations fructueuses dans le respect des mandats. Il est sans doute temps d'innover, même (surtout) si la société traverse une période que l'on peut qualifier de "crise identitaire". Plutôt que de répondre sans ciller à la demande pressante du politique de contenir ce malaise sans cesse croissant, remplaçant par là-même l'aide sociale publique par une politique sécuritaire tentaculaire dans les secteurs de l'aide sanitaire et psychosociale, il est urgent de s'interroger et de se doter d'outils et de lieux de réflexion afin d'interpeller les pouvoirs publics de manière constructive par rapport aux impasses auxquelles nous confronte le fonctionnement sociétal actuel.

Ainsi, nous craignons que l'arrêt de notre activité à destination du public que constituent les 18-25 ans ne lui soit fort préjudiciable. Or, modestement, nous aimons à penser que notre service, capable de prodiguer une aide généraliste et un accueil non stigmatisant 24 heuressur 24, a sa raison d'être dans le réseau de l'aide sociale. La relation permanente entre l'aide individuelle, collective et communautaire qui fait l'essence des services AMO nous semble également parfaitement adaptée à un public de jeunes adultes. Force est de constater cependant que les efforts que nous avons déployés pour tenter de trouver de nouvelles solutions alternatives qui nous auraient permis de travailler avec ces jeunes majeurs n'ont, pas, jusqu'ici, pu aboutir. C'est la raison pour laquelle, bien que contraints de ne plus accepter ces jeunes au quotidien dans nos services, nous veillerons, dans la mesure de nos moyens, à faire entendre leurs voix et à faire en sorte qu'ils puissent toujours disposer de structures d'accueil souples et non stigmatisantes.
Aussi, nous sommes ouverts à entendre vos réactions, remarques, critiques, suggestions, lesquelles nous permettrons, à n'en point douter, d'élargir notre réflexion. ■

Araña, un centre d'accueil et d'assistance pour des jeunes ayant des problèmes psycho-sociaux

Willy TROCH [1]

Araña offre le logement et l'assistance aux jeunes de 18 à 25 ans qui veulent accéder à l'autonomie. Cet accueil comprend une assistance intégrale visant à augmenter leur taux d'autonomie sociale. Araña existe depuis trois ans. Fondé sous l'impulsion des centres accueillant les sans-logis à Bruxelles, Araña veut répondre aux nécessités de l'accueil spécialisé des jeunes défavorisés et des jeunes sans logis à Bruxelles.

Araña fait partie du centre polyvalent Arundo et a comme partenaires la maison d'accueil Albatros et "De Schutting", institution qui s'occupe du logement contrôlé. Araña est subsidié par la Commission de la Communauté Flamande en attendant son agréation par la Communauté Flamande.

Araña dispose d'une capacité d'hébergement comprenant 9 places mais dès l'an prochain celle-ci sera portée à 12 places. Les trois places supplémentaires constitueront de petites entités de logement individuel qui seront installées dans une habitation aux environs immédiats de la "maison mère". Les jeunes pourront y résider à l'essai avant de franchir le pas vers le logement individuel. C'est pour cette raison que l'offre en aide et en assistance y sera différenciée: d'une part un accueil au sein d'une structure communautaire (9 places) et d'autre part un accompagnement. Capacité totale d'hébergement: 12 places.

Quels sont les jeunes qui résident au Centre d'accueil Araña ?

Parmi ces jeunes, il y a beaucoup de garçons et de filles qui ont rencontré des problèmes à la maison: ils y ont connu des querelles, ils y ont été trop souvent "sur-contrôlés", ils ne sont pas parvenus à s'entendre avec le nouveau partenaire de leur père ou de leur mère, ils ont été mis à la porte de chez eux ou ont connu durant plusieurs années le régime de l'internat,...A un certain moment, il y a rupture avec le domicile; le jeune est mis à la porte ou part de son propre gré. A ce moment, il doit voler de ses propres ailes et dès lors il/elle veut vivre seul. Pour certains c'est la réussite mais pas mal de jeunes n'y parviennent pas: ils vivent d'une manière isolée, dans la rue ou provisoirement chez un ami ou une amie,... En même temps, ils abandonnent tous leurs projets (ex. ils s'absentent de l'école, ne se rendent plus à leur travail, administrativement ils ne sont plus en règle,...). Finalement, ils aboutissent dans des centres d'accueil de crise ou dans des maisons d'accueil pour adultes, dans un centre d'aide sociale ambulatoire ou dans un service social du CPAS.... A partir de ces centres, ils sont renvoyés à Araña.

Ces jeunes n'ont pas une image très réaliste d'eux-mêmes; ils manquent de ressort; ils s'estiment incapables d'entreprendre quelque chose, ils subissent l'influence d'un entourage avide de luxe et d'argent facile, ils réagissent impulsivement, songent au profit immédiat et perdent facilement courage face au moindre contretemps ou obstacle qu'ils doivent franchir. Ils ont facilement une vue pessimiste de l'avenir: "je ne réalise rien, donc je ne sais rien, donc cela n'a aucun sens de faire un effort." Ils sont très méfiants vis-à-vis de toute attitude par trop protectrice : ils veulent être considérés en tant qu'adultes!

En même temps, on découvre chez eux un penchant positif : "je veux sortir de ma misère, je veux voler de mes propres

N.D.L.R : Cet article a été traduit du néerlandais par Pierre OTTE.

1. Pédagogue, Coordinateur d'Araña.

ailes, je veux trouver du travail, je veux avoir de bonnes relations (éventuellement avec ma famille). Par ailleurs, ils désirent aussi acquérir une certaine stabilité dans leur vie.

Il en résulte que toute assistance chez Araña est basée sur quelques principes de travail :

- Le jeune est approché en tant que personne à part entière présentant des compétences : l'assistance se réalise sur base d'engagements définis de commun accord entre l'assistant(e) et le jeune. Cette concertation implique une contribution de la part du jeune. Le fait de concrétiser ensemble le "projet" du jeune est une façon d'en examiner la faisabilité.

- On encourage le jeune à entreprendre lui-même des démarches: l'assistant(e) soutient et encourage le jeune et lui prodigue des conseils et dans bon nombre de cas il (elle) l'accompagnera dans ses démarches. Lorsque le jeune *"lui-même"* peut progresser par petits pas, il se crée une image positive et progressive.

- Toute progression sera validée et encouragée; en cas d'échec, il n'y aura pas de suites répressives pour autant qu'une volonté soit présente pour faire face honnêtement aux difficultés rencontrées et qu'une disponibilité se manifeste pour s'engager à nouveau.

- L'assistance ne pourra être une réussite que si elle se déroule dans un esprit d'honnêteté et d'implication : le jeune est mis au courant de chaque nouvelle étape du suivi; le résultat de chaque nouveau projet sera évalué de commun accord et ainsi de nouveaux projets de travail pourront voir le jour.

- L'établissement de bonnes conventions contribuera à clarifier et à concrétiser les données et à rassurer tant l'assistant(e) que le jeune.

- L'assistance sera basée sur ce que les jeunes estiment être important à leurs yeux et on tiendra compte de la vie qu'ils ont vécue; l'assistant(e) n'imposera jamais ses propres valeurs et normes au jeune.

- L'assistance portera son attention sur les différents "contextes" de vie rencontrés par le jeune : la famille, l'école, la communauté d'Araña, l'emploi du temps libre, le milieu de travail,.. .Dans la mesure du possible ces "contextes" seront intégrés de manière positive dans l'assistance de commun accord avec le jeune (ex. concertation régulière avec l'école, soutien du jeune à l'occasion de ses contacts avec sa famille, s'il le désire....)

Lors de son séjour à Araña, chaque jeune sera accompagné individuellement

Cet accompagnement individuel se situe dans les domaines suivants :

- **Aide apportée pour remplir les formalités administratives**: mutuelle, chômage, allocations familiales,...

- **Recherche orientée vers un emploi de temps judicieux** : reprendre des études ou suivre une formation professionnelle (de courte durée), ou entreprendre des démarches pour chercher du travail.

- **Aide dans la gestion budgétaire** : nos jeunes dépensent facilement l'argent gagné pour satisfaire leurs besoins matériels; il n'y a aucun planning à long terme et ils s'endettent facilement; dans l'assistance, il faut accorder plus d'importance à une gestion d'argent plus réaliste: je dispose de combien d'argent?, Quel est mon objectif à plus long terme?, Quel est mon endettement et comment acquitter mes dettes ?, ...

- **Soutien psychologique et social** : beaucoup de jeunes ont une pauvre image d'eux-mêmes, ils estiment ne pas avoir de perspectives d'avenir, ils supportent mal les frustrations, ils veulent absolument réussir au plus vite leur vie mais ils sous-estiment les efforts qu'il faut accomplir pour y parvenir,...: l'assistant(e) doit pouvoir reconnaître et comprendre ces comportements . Ils (elles) doivent pouvoir infléchir ce mode de vie e.a. en aidant les jeunes à progresser par petits pas en les aidant à relativiser certaines choses et en leur procurant de nouvelles chances.

- Augmenter sa capacité à pourvoir à son propre entretien : chez Araña, les jeunes doivent ensemble entretenir la maison, ils doivent pouvoir faire face aux besoins quotidiens, tels les commissions à faire en respectant le budget du jour, cuisiner, effectuer de petites réparations.

- Rechercher un logement "définitif": après quelque temps, le jeune veut entreprendre des démarches pour s'installer tout seul; lors d'un entretien préparatoire, on examine ce qui est réalisable en matière de logement en tenant compte du budget du jeune. Si cela s'avère nécessaire, on prévoit une assistance après son départ qui sera limitée dans le temps ou on prendra contact avec le service d'appartements supervisés.

A côté de l'assistance individuelle, il y a également l'assistance en groupe

Les jeunes sont accueillis dans une communauté. Ils doivent vivre ensemble. Parfois, il y a une ambiance agréable qui règne dans le groupe, d'autres fois des tensions y surgissent. Les activités en groupe permettent à chaque jeune de faire preuve de ses aptitudes en matière de communication sociale: Comment me faire comprendre des autres? Ai-je bien reçu le message de l'autre? Suis-je capable de défendre mon opinion?... Chaque semaine, il y a une réunion rassemblant tous les habitants et des activités de groupe sont organisées; des activités de formation sont régulièrement organisées qui permettent aux jeunes de traiter les thèmes qu'ils ont choisis tels l'usage de drogues, leur relation avec le CPAS, ...
Il y a bien sûr d'autres réunions en communauté plus informelles: les repas pris en commun, les jeux de société, la télévision, les sorties réunissant tout le groupe,... Ce sont à chaque fois des occasions qui se présentent pour développer leurs aptitudes en matière de communication sociale.

Araña ne constitue pas à elle seule une organisation permettant d'aider les jeunes dans leur développement vers une indépendance. ***Le centre d'assistance collabore avec d'autres organisations et instances qui peuvent apporter de l'aide*** : l'école, le service social du CPAS, le service pour l'hygiène mentale, le club des jeunes, le médecin,... Cette collaboration se fera toujours en commun accord avec le jeune.

Araña fonctionne depuis trois ans. Son "terrain d'activités" se situe à Bruxelles. Cette ville offre une grande diversité de cultures, un large éventail de possibilités d'aide émanant des organisations d'assistance et beaucoup de possibilités récréatives; elle présente par ailleurs les faces moins reluisantes d'une grande ville: quartiers défavorisés, chômage, agitations, tentations criminelles. A Bruxelles le jeune défavorisé peut difficilement survivre!

Après trois années d'assistance, Araña peut tirer quelques conclusions

- Chaque année, Araña connaît un degré d'occupation très élevé. Les besoins en matière d'accueil et d'assistance sont énormes. On ne peut parler d'activités sociales à Bruxelles sans songer à Araña.

- Nos jeunes ne peuvent être aidés effectivement que si l'on prend en considération les différents "contextes" de leur milieu: la famille (si possible), l'école, le milieu du travail et le milieu des loisirs,... L'agglomération bruxelloise offre également beaucoup de possibilités de rencontre. Nous sommes cependant convaincus qu'il est nécessaire de travailler avec d'autres "structures" permettant au jeune de s'y mouvoir et, partant, d'augmenter ses chances d'intégration.

Par la même occasion, nous voulons souligner l'importance qu'il y a de procurer des informations au sujet de la problématique des défavorisés dans de nouveaux contextes (par ex. le jeune qui trouve du travail: il est important d'informer l'employeur au sujet des comportements typiques des jeunes défavorisés).

- L'âge des jeunes qui se présentent chez nous est en diminution. C'est une conséquence de l'introduction de l'âge de la majorité à 18 ans. Il en résulte que notre assistance doit être adaptée: nous sommes de plus en plus confrontés aux

problèmes d'accompagnement scolaire et aux jeunes qui ont quitté leur domicile et qui doivent encore assimiler cette rupture.

- Une maison d'accueil pour jeunes telle Araña constitue parfois le dernier refuge pour les jeunes ayant un comportement marginal relevant plutôt de la psychiatrie parce que les possibilités d'accueil qui sont offertes dans le domaine des soins mentaux sont très restreintes. Il en va de même pour l'accueil réservé aux moins doués parmi les jeunes: dans les institutions offrant des soins aux moins talentueux il y a peu de places disponible pour leur accueil et leur accompagnement.
Nous accueillons de tels jeunes en nombre restreint mais leur prise en charge dans une structure d'âge qui comprend d'autres jeunes peut provoquer des tensions dans le groupe; ces jeunes doivent être intégrés dans une structure convenable. Mais ceci n'est pas toujours réalisable par manque de personnel.

- Il nous semble qu'il faut observer une plus grande vigilance en matière d'offre d'accueil aux jeunes de familles défavorisées. Bon nombre de jeunes sont très marqués par des événements qui ont traumatisé leur jeunesse. Leur refus de collaboration, leur incompréhension et leur emportement font parfois échouer le projet de prise en charge et d'aide.
Un meilleur encadrement des projets existants en matière d'activités pour les jeunes, d'assistance aux familles, d'accompagnement des études et d'aide éducative aux parents permettra certainement de mieux cerner les problèmes familiaux.
- Nous encourageons nos jeunes à s'affilier aux associations organisant des loisirs (mouvement de jeunesse, club de football,...). Comme ces organismes demandent parfois une cotisation, une partie de nos jeunes ne disposant pas de moyens financiers suffisants, est exclue de ces activités. Il faut trouver des solutions en matière de financement afin que ces jeunes qui sont défavorisés ne soient pas exclus d'avance de l'offre de loisirs à Bruxelles.

- Après un certain temps, nos jeunes partent à la recherche d'un appartement ou d'un studio. A ce moment, ils bénéficient toujours de l'aide du CPAS. Ils rencontrent souvent des propriétaires qui leur refusent un logement parce qu'ils sont toujours dépendants du CPAS. Bon nombre de propriétaires de logements ont apparemment un préjugé négatif vis-à-vis des jeunes bénéficiaires d'un soutien du CPAS.

Conclusion

Ce qui figure ci-dessus démontre que l'accueil des jeunes défavorisés en voie vers l'autonomie est devenu une nécessité dans une ville comme Bruxelles et qu' il mérite une approche globale. En même temps, il faut également beaucoup de collaboration, de prévention et d'information afin que l'énergie investie dans l'assistance puisse donner quelque résultat. ■

"Mobilisation des acteurs en milieu carcéral" PEGGY
Intervention systémique de prévention des dépendances en milieu carcéral

le 17 janvier 1998

Intervenant : Vincent LIBERT, Directeur de Projets à PRAXIS, Président du GEERMM Belgique

"Toxicomanie et intervention en milieu carcéral (TIMC)
Un réseau transfrontalier de coopération à propos des toxicomanes incarcérés"

Intervenant : Rose POLESE, Directrice ODYSSEE (Nancy), Chef de Projets TIMC, Secrétaire GEERMM Europe

Conduite des débats : Annie MOITROUX, Animatrice-Formatrice à la Direction générale des Affaires culturelles de la Province de Hainaut

Lieu : Centre d'Education, de Loisir, de Formation et de Culture, Communauté française, rue Omer Thiriar 232, 7100 ST VAAST (La Louvière)

Renseignements : Direction générale des Affaires culturelles, Province de Hainaut, Service Formation, 064/22.53.46 ou 22.56.02.

La prise en charge des jeunes adultes en difficulté : l'expérience et l'action des associations de prévention spécialisée dans le nord de la France

Guy ARNOULD [1]

La massification du chômage, l'allongement et la précarisation de la jeunesse, l'aggravation des phénomènes de violence, de délinquance et de toxicomanie sont autant de signes d'une société dualisée où plus que jamais se posent les questions du lien social et des facteurs d'intégration. De leur place, les associations d'action sociale tentent de revitaliser le tissu social et jouent incontestablement un rôle décisif dans l'émergence et l'animation des politiques sociales territorialisées. Leur capacité à identifier de nouveaux besoins, à s'adapter, à trouver des réponses novatrices en ont fait des partenaires reconnus des différents pouvoirs publics.

Les associations de prévention spécialisée réunissent des hommes et des femmes autour d'un projet associatif qui ne se limite pas à la gestion d'une dynamique mise en œuvre par des professionnels, mais est particulièrement soucieux du lien social durable, généré par l'action conjointe de bénévoles et de salariés. Au coeur de ses fonctionnements, l'association combine deux sources de compétences : celles qui viennent de l'engagement bénévole de ses membres et celles de ses professionnels, réunies autour d'un projet d'action. Il en résulte une double capacité créative de ressources humaines, dont les rapports sont nécessaires à la dynamique associative.

Un Cadre Juridique reconnaissant cette forme d'intervention sociale

Née de l'expérience de pionniers désireux d'apporter des réponses innovantes à l'inadaptation de la jeunesse durant les décennies 50 et 60, la prévention spécialisée, forme particulière d'intervention sociale, est officialisée par un arrêté ministériel en date du 4 juillet 1972 :

" Peuvent être agréés les organismes qui, implantés dans un milieu où les phénomènes d'inadaptation sociale sont particulièrement développés, ont pour objet de mener une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, par des moyens spécifiques supposant notamment leur libre adhésion ".

Cet arrêté, complété par plusieurs circulaires interministérielles, a précisé au fil du temps le cadre et les modes d'intervention de la Prévention Spécialisée.
Ainsi, la circulaire n°2 du 16 janvier 1975 relative au financement des clubs et équipes de prévention, intégrait un type d'intervention orienté vers l'insertion professionnelle, dans la liste non exhaustive qu'elle établissait des activités pouvant être entreprises par un club ou une équipe de prévention : *" Rattrapage scolaire et alphabétisation, préparation à l'entrée dans les établissements de F.P.A.[2], prise en charge d'une préformation professionnelle (...). Organisation du travail dans des formules d'ateliers ou de coopératives, Education permanente des jeunes et de leurs familles ".* Dans le contexte de la politique de décentralisation du début des années 80, la loi du 6 janvier 1986 [3] (dite "loi particulière"), tout en conférant à la prévention spécialisée une base législative mettant son financement au nombre des charges du Département, la

Mots clés

- association
- prévention
- insertion
- intégration
- accompagnement éducatif

1.APSN (Association Prévention Spécialisée Nord), France.

2. F.P.A. : Formation professionnelle des adultes.

3. Consécutivement à la décentralisation et aux transferts de compétences, le Code de la Famille et de l'Aide Sociale a été modifié ainsi : Titre II - action sociale en faveur de l'enfance et de la famille (loi n°86-17 du 6.1.86, art. 30). Missions et prestations du Département en matière d'Aide Sociale à l'Enfance :
- Article 40 : ..."2° Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes ...

.../...

.../...

et des familles".
"Ces actions comprennent"
... "2° Des actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu..."

mettra en situation permanente de négociation avec le Conseil Général.

Les populations concernées

Face à la crise continue de l'emploi, depuis plus de 20 ans, une large partie de la jeune génération a été sacrifiée afin de protéger du chômage, et de ses effets dévastateurs, le noyau des salariés situés dans la tranche d'âge des 25-55 ans.
L'arrivée des plus jeunes sur le marché du travail a été retardée en leur proposant notamment, individuellement, des solutions visant à poursuivre la formation.
Progressivement, les moins de 30 ans ont été majoritairement voués à la précarité, aux formes atypiques d'emploi, aux stages, aux programmes publics, et lorsqu'une embauche s'est produite le jeune subissait souvent une période probatoire qui s'éternisait parfois.
Les jeunes expérimentent ainsi le parcours initiatique douloureux de la galère.
Si la population ainsi mise en difficulté, est moins bien identifiable aujourd'hui que par le passé (bandes de blousons noirs des années 60), la Prévention Spécialisée intervient de façon conjuguée auprès :

- des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur environnement, qui sont engagés dans des processus de marginalisation et d'exclusion.

- des jeunes inorganisés qui, compte tenu de leurs difficultés importantes car souvent cumulatives, ne peuvent, en l'état, être pris en charge dans des structures préventives classiques. L'intervention de la prévention spécialisée s'oriente vers une tranche d'âge des 13-25 ans, selon le diagnostic de la situation locale.

- de l'espace social ou " milieu " dans lequel s'expriment les rapports humains au quotidien.

Des principes fondateurs, toujours porteurs de sens

Les actions de prévention spécialisée constituent un mode d'intervention sociale particulier dont les moyens d'action obéissent à quelques grands principes qui fondent sa spécificité, à savoir :

1. L'agrément sur une zone géographique non assortie de mandats nominatifs, qu'ils soient d'origine administrative ou judiciaire.

2. Le respect de l'anonymat : cette exigence de discrétion du travailleur social garantit la crédibilité d'un travail social basé sur la confiance. Cependant, la mise en piste des politiques transversales demande un aménagement permanent de ce principe avec les autres acteurs qui interviennent sur la même population.

3. La libre adhésion différenciant la prévention spécialisée de l'action éducative avec mandat, car elle met en oeuvre une approche des jeunes fondée sur l'acceptation mutuelle de la relation proposée pour les aider à réaliser leur choix de vie.

4. La non institutionnalisation des actions.

Dans ce cadre, l'équilibre entre la légitimité donnée par la mission confiée par les pouvoirs publics et celle tirée de la proximité avec une population en difficulté concernée par l'action, doit être préservé. Il nécessite une adaptation constante aux réalités du terrain et implique, par conséquent, une grande souplesse de fonctionnement. On peut souligner, à ce niveau, qu'il n'y a pas nécessairement convergence spontanée entre les objectifs d'une politique sociale au plan local et les aspirations et les attentes des jeunes et des milieux.

Les ateliers : une des réponses possibles en matière d'insertion sociale et professionnelle

Les actions mises en place par les équipes de prévention spécialisée sont nombreuses et diversifiées. Nous nous attacherons plus particulièrement, dans le cadre de cet article, à un type de réponse en direction des jeunes de 18 à 25 ans, celle des "ateliers" qui prend en compte les difficultés de qualification et d'emploi des jeunes rencontrés quotidiennement dans les quartiers par les éducateurs.

Si les créations des associations s'échelonnent sur plus de 30 ans (1960/1990), la création des ateliers s'échelonne quant à elle sur une dizaine d'années à partir de 1976 et représente un des supports possibles de l'action socio-éducative.[4]
1973 et son premier choc pétrolier ne sont pas loin et bien évidemment l'apparition et le développement rapide des difficultés durables d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont à l'origine de ces créations. 200 000 jeunes en difficulté en 1981 (Rapport Schwartz)[5], 600.000 en 1996 (INSEE).[6]

A partir d'activités d'animation, de démarches de jeunes, d'une volonté d'accueil ou/et d'insertion, de créations de réponses adaptées aux jeunes en difficulté, des lieux charnières se développent et se structurent progressivement, entre la rue et la formation ou l 'emploi. La mise en place des premières mesures d'état en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes dans la fin des années 1970, coïncide bien avec la création des ateliers dans les associations de prévention spécialisée qui s'engagèrent à ce que les jeunes des quartiers en difficulté puissent accéder à des dispositifs d'insertion et démarrer un parcours d'insertion.
Soumises localement à des contraintes et des pressions fortes dans les actions d'insertion sociale et professionnelle qu'elles engagent, tant de la part du public que des institutions, les associations ont eu à se frayer leur chemin dans des paysages évolutifs avec des acteurs mouvants.
Les principes de la prévention spécialisée, les valeurs associatives et des valeurs spécifiques aux actions d'insertion sociale et professionnelle orientées vers les jeunes adultes en grande difficulté ont guidé leur action.
Il s'agit de remplir la mission d'action sociale avec un outil " formation professionnelle" adapté aux jeunes n'entrant pas (de leur fait, ou pas) dans les dispositifs de droit commun. Le respect d'un public en difficulté, le cadre de la mission de prévention spécialisée ne permettent pas aux associations de passer le cap de l'entreprise intermédiaire dont l'obligation de rentabilité économique entraînerait forcément une prise en charge de personnes rentables rapidement.
Les ateliers assurent également une "présence sociale " certes différente, dans la forme, de celle exercée par les équipes de rue, mais qui va dans le même sens de la lutte contre l'exclusion, la précarité.

Les personnes accompagnées dans le cadre des ateliers

Ce sont majoritairement des jeunes hommes entre 18 et 25 ans désirant appartenir à un groupe social, se construire une vie sociale, familiale...
Les motivations pour s'insérer ou se réinsérer sont fortes.
Pour une part, ils sont proches de l'employabilité et mobiles, quoi qu'on en dise.
Leurs difficultés sont de l'ordre de la "qualification sociale" ou plutôt de la "disqualification sociale" : difficultés d'assise personnelle, relationnelle, sociale, cognitive.

A des parcours d'échecs, les ateliers opposent et proposent des parcours d'insertion. On le comprendra, ces parcours individualisés, construits au cas par cas, doivent être de plus en plus longs pour des situations de personnes de plus en plus lourdes, les lacunes dans les processus de socialisation et les retards à combler étant de plus on plus importants.
Les durées de parcours peuvent s'échelonner, suivant chaque situation, de six mois à deux ans, voire plus, la notion de réussite restant aléatoire.
La majorité des structures exerce un accueil permanent individualisé en liaison avec le référent social (Prévention Spécialisée ou autre) et le correspondant "Mission Locale" lorsqu'il est identifié par la personne accueillie.
Bien que de plus on plus cernées, les structures exploitent toutes les possibilités des dispositifs pour construire avec la personne son futur parcours : aussi bien les différentes possibilités de contrats de travail (Contrat Emploi Solidarité, Contrat Initiative Emploi, Contrat Emploi Consolidé) que les dispositifs de formation (Crédit Formation Individualisé, illettrisme...) que des formes plus précaires, moins conventionnelles n'offrant pas forcément une rémunération ou un contrat (chantiers écoles, troc-dépannage...).
Les supports à l'action éducative sont tout autant diversifiés : la mécanique auto ou moto, la menuiserie, le théâtre, l'audio-visuel, le bâtiment, l'imprimerie etc.
En tout cas, quelles que soient les formes "choisies" ou possibles, les objectifs poursuivis sont de stabiliser une étape,

4. Les 23 associations de prévention spécialisée que compte le Département du Nord emploient près de 180 professionnels du travail social (en majorité des éducateurs spécialisés) au sein de 42 equipes engagées dans la vie de 60 quartiers de 23 communes. Seules 6 associations disposent aujourd'hui, de façon permanente, d'un outil de type atelier.

5. Bertrand Schwartz, Rapport au Premier Ministre, "L'insertion professionnelle et sociale des jeunes", La Documentation Française.

6. I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Bibliographie

1. Revue Territoires :

- A l'écoute des sans voix, le développement communautaire, Jacqueline LORTHIOIS, page 8, n°309, juin-juillet 90.
- Accès à l'emploi, fenêtre sur l'insertion, n°332, novembre 1992.
- Règles de quartier, une entreprise citoyenne, n°361, octobre 1995.

2. Insertion par l'économique en Région Nord-Pas de Calais, Centre Régional de Ressources Pédagogiques (CRRP).

3. Insertion Sociale et Professionnelle des jeunes en difficulté, Direction Régionale de la Formation Professionnelle Nord-Pas de Calais, février 1993.

4. Situations d'illettrisme, dispositifs de formation en Région Nord-Pas de Calais, CRRP et Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, janvier 1994.

5. L'insertion des adolescents en difficulté, Rapport d'évaluation, La Documentation française.

6. L'Europe et l'insertion par l'économique, Rémi Lejeune, Syros.

de visualiser la suite du parcours possible en créant un statut pour la personne, en fonction de son rythme et de ses motivations.
C'est ce que nous qualifions de "prise en charge globale" et qui nécessite pour la structure associative, l'inscription dans un "réseau social et un réseau d'entreprise", l'inscription dans un partenariat financier, des ressources matérielles et des ressources humaines qualifiées et expérimentées.

Insertion ou prévention ? Avant tout une pédagogie adaptée

Face aux situations d'exclusion, les politiques publiques ont bien entendu développé des mesures tantôt spécifiques, tantôt globales, mais toutes ont rencontré des difficultés quant à l'objectif d'intégration à notre société d'une part sans cesse grandissante de la population. La logique d'insertion s'est progressivement substituée à celle de l'intégration.
L'action " Prévention Spécialisée " des ateliers vise à conjuguer, dans une logique inter-actionniste et pas uniquement dans une perspective "emploi", 3 axes s'opposant aux processus d'exclusion : un axe individuel (famille, image de soi, relations aux autres), un axe réseau relationnel (amis, voisins, structures de proximité) et un axe social (place à l'école, à la formation, à l'emploi, citoyenneté, droits et devoirs).

C'est donc bien une action éducative sur le rapport de la personne à son environnement général pour qu'elle ait une place, sa place.
C'est accompagner dans la globalité, un public qui cumule plusieurs difficultés, un public pour lequel d'autres structures restent sans solution ou démunies, du fait justement de ce cumul de difficultés.
L'évaluation interne doit permettre aux intervenants, de s'engager dans des missions d'accompagnement possibles, car rappelons qu'il ne s'agit pas de viser uniquement l'accès au travail, le problème des personnes accompagnées n'étant pas uniquement de ne pas avoir de travail.
Et si c'est le terme "insertion" (très connoté **professionnelle**) qui est employé aujourd'hui, c'est bien dans les faits un travail sur l'intégration dans son sens le plus large qui est réalisé.
La notion de parcours à construire est dans ce domaine incontournable. Si les formes d'action sont parfois différentes, dans le fond, la notion de parcours est commune. Chaque association a élaboré des outils spécifiques à son territoire d'intervention, aux compétences de son personnel, aux opportunités qu'elle a rencontrées, mais en tout état de cause l'accessibilité aux publics dits "de faible niveau de qualification" est la cible commune. ■

PREVENTION DES ASSUETUDES ET TOXICOMANIES MODULES INTERDISCIPLINAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de ses activités en prévention des assuétudes et toxicomanies, **Prospective Jeunesse** organise en ses locaux des modules de formation interdisciplinaires de 3 jours destinés à tout *adulte relais* confronté à la question des drogues dans sa pratique professionnelle ou dans la sphère privée : intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, parents, stagiaires, etc.
L'*objectif* est de transmettre un nouveau savoir et un nouveau regard sur les drogues (licites et illicites), la multiplicité des produits et la diversité des pratiques, le contexte socio-politique, la spécificité de l'adolescence... et à partir de là, entamer un travail de clarification et d'élucidation des situations/problèmes rencontrés.
Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Les dates retenues pour le premier et deuxième trimestre 1998 sont les suivantes :

12, 13 février et 5 mars 1998
7, 8 et 28 mai 1998
de 9h30 à 16h30

Contact : Thérèse NYST et Michel ROSENZWEIG (Consultants-Formateurs)
Tél : 02/512.17.66 Fax : 02/513.24.02

Jeunes adultes : adolescence prolongée ou autonomie retardée ?

Bernard DE VOS [1]

La jeunesse n'est plus ce qu'elle était . On s'en doutait, mais plusieurs enquêtes et recherches sont venues récemment le confirmer, chiffres à l'appui. Entre les études qui s'allongent et le premier "vrai" emploi qui se fait attendre, l'entrée dans la vie adulte a décidément changé de tournure.

On devient adulte plus tard qu'il y a vingt ans. Ce qui semble avoir changé fondamentalement, c'est la période de transition entre l'adolescence et l'âge adulte: l'écart s'est sensiblement creusé entre la fin de la période des études et l'entrée dans la vie professionnelle active, pour peu que chacun(e) puisse encore y goûter...

Il en résulte souvent une période d'expérimentation durant laquelle les "jeunes adultes" alternent emplois précaires et inactivité, départs du domicile familial et retours et connaissent une vie de couple épisodique. Autrefois sacralisées par le mariage ou le passage au service militaire, les étapes vers l'âge adulte sont moins chronologiques et moins organisées qu'il y a vingt ans.

Ainsi, comme l'explique Olivier Galland au journal *Libération* du 22 août 1995, *" les jeunes franchissent plus tard, et sur une période plus longue, les différentes étapes caractérisant l'entrée dans l'âge adulte"*. L'insertion professionnelle se réalise lentement, par un long cheminement d'un statut précaire à un autre, qu'il s'agisse de stages, d'apprentissage, de missions d'intérim, de contrats d'insertion ou de contrats à temps partiel.

Parallèlement, l'offre et la diversification du système éducatif apparaissent comme une alternative au chômage. Les jeunes restent plus longtemps en formation et le niveau d'études s'en ressent, augmentant sensiblement depuis ces vingt dernières années. Selon une récente enquête réalisée en France par l'Insee, la moitié des jeunes, à 21 ans, poursuivent des études; il y a vingt ans, cet âge médian était de 18 ans !

On constate également que les jeunes ont tendance à rester plus longtemps sous le toit familial. Le départ de chez les parents est différé : selon la même enquête de l'Insee, la moitié des jeunes de 23 ans vivent encore sous le toit familial !

Mais la prolongation des études et les difficultés d'insertion n'expliquent pas tout: même nantis d'un certificat d'études et d'une promesse d'emploi ferme, de nombreux jeunes hésitent à quitter le domicile parental. Il semble bien aujourd'hui que, d'avantage que l'autonomie financière, ce soit la relation amoureuse qui incite à la séparation d'avec les parents. Ce qui suppose, d'avantage qu'autrefois, que les relations familiales soient stables et ne soient pas en crise et qu'elles reposent sur la confiance et l'acceptation des différences.

Les conditions de vie des jeunes majeurs se dégradent sans cesse. Même s'il n'est, pour certains, que temporaire, le risque de pauvreté s'est considérablement accru, principalement chez les jeunes poursuivant leurs études. De plus en plus souvent, les jeunes ne parviennent à se maintenir à flot que grâce à des soutiens publics ou privés.

Mais tous, à l'évidence, n'en bénéficient pas. Ainsi, a-t-on pu constater, lors de l'été dernier chez nos voisins français, que l'interdiction de la mendicité, prônée par un certain nombre de maires, frappe surtout des jeunes en difficulté .

Jeunes adultes et chômage

Selon les statistiques de l'O.N.E.M. (chiffres 1995), le taux de chômage en Belgique (selon la définition la plus communément admise qui met en rapport les demandeurs d'emploi inscrits inoccupés et la population active) était de 14,5 %. Parmi ces chômeurs (500.000

1. Coordinateur SOS Jeunes - Quartier Libre.

environ), on comptait 17,2% de jeunes de moins de 25 ans en moyenne et jusqu'à 27,8% en Wallonie. Lorsque l'on sait que la part des jeunes dans la population active représente environ 13 %, on prend aisément conscience que les jeunes sont particulièrement vulnérables face aux turbulences socio-économiques.

Avec l'aggravation de la crise de l'emploi, la question de l'insertion socioprofessionnelle juvénile prend ainsi une importance primordiale, redoublée par l'échec et le décrochage scolaire.

La création de nombreux dispositifs de formation spécifique aux jeunes "sans qualification", axés sur l'insertion et la qualification, ont vu le jour, cherchant sans cesse à innover pour contrer la précarité et l'exclusion sociale. Force est de constater cependant, que ces multiples initiatives, toutes louables, n'apportent qu'une réponse incomplète à la problématique des jeunes sans emploi.

Actuellement, les entreprises recherchent le savoir-être (il faut être flexible, pouvoir s'adapter aux normes, pouvoir communiquer facilement, bien se présenter, etc.), et c'est précisément ce qui semble manquer le plus aux jeunes dont les trajectoires familiales, scolaires et professionnelles sont souvent marquées de "ruptures", de "failles".[2] Ce qui engendre chez eux un "défaut de socialisation" qui les rend plus vulnérables encore.

"Leur insertion socioprofessionnelle ne serait ainsi pas uniquement due à un manque de qualification professionnelle, mais principalement sociale. Et ce ne serait pas non plus le désir de travailler qui ferait défaut à ces jeunes, mais bien souvent une confiance en soi pour assumer un rôle et une identité professionnelle dans les conditions proposées par la société..."[3]

Un nombre sans cesse croissant de jeunes chômeurs , même bénéficiaires de programmes de formation ou d'insertion adaptés, restent donc sans emploi.

Qui plus est, une nouvelle volonté politique de réduire les coûts des indemnités de chômage, couplée à des dispositions administratives a provoqué, durant ces derniers mois, de nombreuses exclusions qui ont touché un nombre important de jeunes chômeurs. Ces exclusions n'ont fait qu'aggraver encore la situation de ces jeunes, les poussant, dans un contexte psychologique que l'on imagine sans peine, à se marginaliser encore plus .....

La première conséquence de ces récentes mesures est de renvoyer vers les CPAS la prise en charge financière et sociale de ces jeunes exclus.

JEUNES ADULTES ET CPAS

Les CPAS quant à eux, impuissants à enrayer le phénomène, déjà sensible à l'aube des années 90, n'ont pu que constater l'accroissement particulièrement sensible des jeunes demandeurs. Aussi, c'est sans surprise que la Loi du 12 janvier 1993, dite Loi de la Ministre Onkelinx attache un intérêt tout particulier à cette frange de la population des "ayants-droit".[4]

Cette Loi du 12 janvier 1993 a modifié profondément les lois qui, jusqu'alors, organisaient l'aide sociale générale : elle abroge la Loi sur le vagabondage, accroît sensiblement la quote-part de l'état dans la prise en charge du minimex dans les communes ou les ayants-droit sont particulièrement nombreux, elle unifie les voies de recours auprès des tribunaux.

Mais cette même Loi du 12 janvier 93 stipule aussi que les jeunes de 18 à 25 ans doivent démontrer leur disponibilité et leur volonté à être mis au travail, notamment par l'acceptation et le suivi d'un projet d'intégration sociale proposé, soit par le bénéficiaire, soit par le Centre Public d'Aide Sociale. Le refus d'un tel "marché" comportant bien sûr des risques de sanctions.

Si l'introduction dans l'aide sociale de la notion de projets (ou contrats) individualisés d'insertion n'est certes pas limitée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans, il convient cependant d'admettre que ces nouvelles dispositions leur sont destinées, voire appliquées en priorité.

L'intérêt pour ce public particulier s'explique aisément : une récente recherche de Mark Andries de l'université d'Anvers (à paraître) indique clairement la gravité de la situation. Ainsi , alors qu'en 1992 le nombre de jeunes de 18 à 25 ans bénéficiant du minimex s'élevait à 10.662, il passait à 17.294 en 1995, soit une augmentation de 62 % en trois ans !

2. Fragilité relationnelle ou affective qui se trouve réactivée par les difficultés économiques ou professionnelles.

3. Cattonar B., L'insertion, entre formation et précarité, vcc, dép. Sciences politiques et sociales, septembre 96, page 78.

4. Car comment appeler les bénéficiaires du minimex ? Des "assistés" sociaux, afin d'éviter les euphémismes, des "clients" selon certains, les "ayants-droit" selon le langage juridique et les desiderata des personnes elles-mêmes tels qu'exprimés dans le Rapport sur la pauvreté?

Les statistiques locales que nous avons eu l'occasion de saisir lors d'une récente enquête réalisée par la Fédération des travailleurs sociaux en Communauté française, effectuée pour le compte du Secrétariat d'Etat à l'Intégration sociale confirment, si besoin est, le constat alarmant dressé par l'équipe de l'université d'Anvers. Ainsi, alors que le recours à l'aide du CPAS augmente pour toutes les classes d'âge, l'accroissement des demandes (et le plus souvent de l'octroi) d'aide des jeunes de 18 à 25 ans explose littéralement.

Pour la commune d'Ixelles, où se situe notre service SOS Jeunes-Quartier Libre, on peut noter qu'entre 1992 et 1996 le nombre de minimexés a globalement doublé pour les classes d'âge de 26 à 45 ans (672 en 96 pour 278 en 92) et de 46 ans et plus (335 en 96 contre 185 en 92). Ce nombre a plus que quadruplé pour la classe d'âge qui nous intéresse (393 en 96, contre 97 en 92).

La proportion importante du nombre de jeunes majeurs encore aux études qui bénéficient du minimex constitue une donnée nouvelle particulièrement remarquable. Ainsi, toujours à Ixelles, près de la moitié des jeunes majeurs "ayants-droit", selon les chiffres de 1996, étaient encore étudiants (165 étudiants sur un total de 393, dont 58 étaient encore inscrits dans l'enseignement secondaire).

On le verra par la suite, pour diverses raisons liées à des causes endogènes ou exogènes, un nombre sans doute important de jeunes adultes, sans qu'il soit possible de le quantifier avec précision, ne bénéficie ni d'allocations de chômage, ni du minimex. Ils s'organisent dans la marge, vivant d'expédients, de pratiques illégales ou du soutien d'autrui.

JEUNES SANS REVENU OFFICIEL

"Pour l'instant, je ne suis rien ! Je ne suis pas dans le circuit. Pour l'Etat, un minimexé (ou pire, sans revenus, ndlr) n'existe pas. Les chômeurs, eux, sont des pourcentages, nous, rien ! Moi, je suis humaine, mais pour eux, je ne suis qu'une petite affaire".[5]

Outre les situations économiques et administratives souvent très instables, c'est principalement la précarité sociale de ces jeunes qui nous a interpellés.

En effet, dans une société comme la nôtre, pour entrer en relation, il faut des moyens. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de revenu minimum d'existence, on parle de plus en plus souvent de revenu minimum de citoyenneté. Car il ne s'agit pas d'un revenu de survie physique, mais d'un revenu de survie sociale, car il faut un minimum pour rencontrer l'autre.

"Aujourd'hui, pour exister socialement, il faut un téléphone. Il faut pouvoir se déplacer. Il faut accéder à l'information et à la signification de l'information, avoir la capacité stratégique pour négocier avec les institutions et la compétence pour les utiliser."[5]

Force est de constater, au cours de notre enquête, que ces capacités et compétences font souvent défaut ou sont incomplètes chez les jeunes majeurs que nous rencontrons dans notre pratique "de terrain".

Ainsi, on ressent chez ces jeunes une extrême tension, née de la nécessité de trouver par eux-mêmes et pour eux-mêmes le sens et les raisons de leur vie, ainsi que la manière de vivre le jour qui vient. Puisque les conditions objectives ne leur permettent pas d'exister, ils doivent trouver par eux-mêmes des raisons d'être et de vivre. Cette démarche personnelle est malaisée et ne peut se faire que dans la tentation permanente de renoncer à l'effort qu'elle demande.

La manifestation la plus courante de ce renoncement est, sans aucun doute, le refus qu'ils manifestent souvent de *"se définir comme marginaux par vocation ou constitution, mais comme précarisés par l'effet de la crise de l'emploi et par la faute de la société"*. La responsabilité individuelle du jeune dans son parcours personnel est, de la sorte, pratiquement effacée. Cette exclusion du réel peut ainsi conduire à une sorte d'autisme social dont, à la longue, il devient de plus en plus difficile de sortir.

Mais cette vision pessimiste et emblématique du jeune exclu se doit d'être modérée. Et l'hypothèse selon laquelle les "mauvaises habitudes" acquises à l'aube de l'âge adulte feraient de chaque jeune adulte en situation précaire un marginal en puissance ou un exclu définitif de notre société, ne peut sans doute se concevoir que pour un

5. Ainsi s'exprimait une jeune participante du Forum d'Herbeumont en 1996, reflétant le malaise des jeunes exclus du monde social.

6. Boulte, P., Individus en friche, Essai sur l'exclusion, Ed. Desclée de Brouwer, Paris, 1995.

infime pourcentage des jeunes adultes qui ont témoigné lors de notre recherche.

En effet, le dénominateur commun de tous les jeunes adultes en situation précaire est à l'évidence la difficulté de "passage" entre l'adolescence et l'âge adulte.

Cette difficulté, cette ambivalence chez ces jeunes, mal préparés à un avenir dont ils ne maîtrisent pas les enjeux, se manifestent prioritairement par la peur. Peur d'affronter le monde du travail, peur de s'engager dans une vie de famille aussi, peur en quelque sorte de se poser en adulte et d'accepter les rôles sociaux qui s'imposent à eux.

Dès lors, une certaine "errance" semble parfois profitable, voire nécessaire. Au fil de ces parcours en dents de scie, instables et précaires, de nombreux jeunes témoignent de cette nécessité de se "mettre à l'épreuve". Ainsi, de petits boulots en noir à la manche ou aux pratiques illégales, en passant par la poursuite ou la reprise d'études ou de formations spécifiques, les jeunes les plus marginaux semblent malgré tout se construire, à travers un parcours d'insertion certes original, mais dont l'aboutissement positif ne peut être, d'emblée, négligé.

"Ce moratoire, ce temps à soi pour se construire, sont les véritables enjeux de cette période "dite" d'insertion professionnelle. A ce titre, ces expériences constituent, comme toute formation qualifiante ou tout emploi classique, de vrais vecteurs d'intégration : pour preuve, la plupart des jeunes rencontrés s'en sortent en se stabilisant professionnellement vers la trentaine.

La précarité d'emploi offre donc à ces jeunes le temps du décryptage du social dont ils ont besoin. Elle sert d'outil de report des grands choix de vie."[7]

Cette manière plus encourageante et optimiste d'aborder les réalités des jeunes adultes diverge sensiblement de la plupart des travaux où les jeunes adultes en situations précaires sont le plus souvent présentés comme soumis à des expériences difficiles et, dans la plupart des cas, destructrices.

Cette vision correspond certes à une certaine réalité, mais ne rend qu'imparfaitement l'impression que nous laissent nos rencontres avec les jeunes adultes de la rue ou au sein même de notre service. Si ce qu'on a pris l'habitude d'appeler, depuis les travaux de F. Dubet, "la galère" existe bel et bien et représente un marasme dramatique dans lequel se débattent de nombreux jeunes précarisés, on ne peut passer sous silence la multitude d'expériences sociales de tous ordres et aux dimensions les plus contradictoires auxquelles participent ces jeunes que l'on a trop facilement tendance à qualifier d'exclus.

Cette façon d'entrevoir LES réalités des jeunes concernés par notre recherche va tenter de mettre en évidence des dimensions nouvelles et sans doute méconnues des mécanismes "d'insertion".

"L'insertion juvénile apparaît alors comme un processus construit, où les jeunes mettent en scène des stratégies de toutes sortes correspondant à leur capacité de gérer leur identité sociale et personnelle dans les rapports sociaux."[8]

De la sorte, les craintes souvent exprimées par le monde des adultes de voir ces jeunes filles et jeunes gens s'enfoncer dans une exclusion durable ou définitive nous semblent devoir être modérées. Même si travailler semble demeurer, malgré la persistance des difficultés économiques, un objectif commun à tous, l'accès à un emploi stable n'est pas toujours, loin s'en faut, une priorité dans leur recherche d'inscription sociale. Mais cette volonté de "vivre socialement" nous a semblé majoritairement présente.

Quelque chose d'un "apprentissage" se joue là où, habituellement, on ne voit que vide et errance, puisque la plupart des jeunes précaires et sans revenus officiels sont, à terme, soit insérés professionnellement, soit inscrits dans un cadre légal d'aide sociale palliative au manque d'emploi (chômage, CPAS,...).

Il reste que cet "apprentissage" ne peut se concevoir valablement sans aide ni soutien pédagogique et/ou psycho-social. Il n'est sans doute pas inutile de répéter, au risque de lasser, combien les structures adaptées aux jeunes adultes, entre les services d'aide aux jeunes limités à la majorité de principe et les services pour adultes dans lesquels ils ne se reconnaissent pas, font encore et toujours cruellement défaut. ■

7. Nicole- Drancourt Chantal, Le labyrinthe de l'insertion, la Documentation française, Paris, 1991, p.96

8. Nicole-Drancourt, Op; cit;, p.100

Réaménagements narcissiques et politiques de l'emploi : discours et réalité

Micheline ROELANDT[1]

Les discours politiques (souvent bien intentionnés) à l'égard des jeunes adultes issus de milieux défavorisés, tout en leur proposant des alternatives au chômage (stages, formations, job-training) et des contrats spéciaux pour faciliter leur embauche tendent à leur faire porter la responsabilité de leur infortune. Plutôt que d'incriminer l'économie mondiale, on incrimine leur manque de formation, leurs échecs scolaires successifs, alors qu'il n'y a objectivement pas d'emploi pour la majorité d'entre eux. Ces discours sont loin d'être stimulants et au contraire alimentent auprès de ces jeunes en plein réaménagement narcissique honte et culpabilité qui pourraient se transformer en violence aveugle et en révolte en l'absence d'objectifs réels et réalistes.

La post-adolescence

On définit généralement la post-adolescence *"comme cette période à partir de laquelle l'individu acquiert à 18 ans une majorité légale, sans pour autant jouir de toutes les possibilités que doit accorder un statut d'adulte.* Elle implique *"un réaménagement narcissique"*[2]

Alors qu'à l'adolescence toutes les illusions, tous les rêves étaient permis, à l'occasion de la post-adolescence, l'Idéal du Moi du jeune adulte, doit s'ancrer dans la réalité sociale et dans les rapports sociaux et s'inscrire dans l'anticipation de la satisfaction.

Dans "Le passage à l'âge adulte et les frontières de la psychose", Delage et Granier précisent que l'achèvement optimal de la construction de l'identité nécessite que *"l'individu ait acquis une suffisante confiance en lui-même et en ses propres capacités pour opérer les choix qui s'imposent à l'entrée dans l'âge adulte.....* (que) *l'individu doit pouvoir s'inscrire dans l'ordre des générations, grâce notamment à un père suffisamment présent et suffisamment assuré dans ses propres identifications ...* (que) *l'individu doit pouvoir s'appuyer sur des points de repères stables, et se projeter dans un "a-venir" .....*[3]
Et Michel Delage de remarquer que si pour bon nombre de jeunes les apprentissages sont loin d'être terminés à 18 ans *"Par ailleurs l'évolution sociale actuelle rend plus difficile la possibilité de travailler en raison de l'importance du chômage et de la complexification des formations professionnelles. Elle rend plus aléatoire aussi la formation d'un couple stable .....".* Il ajoute à ce propos *"et il faut souligner ici l'évolution des moeurs, privilégiant la réalisation émotionnelle de soi-même, l'individualisme, les liens amoureux au détriment des liens familiaux"*[4]

Cela est certainement le cas pour une majorité de jeunes européens, mais pour une bonne partie de la jeunesse dite "larguée" et notamment celle d'origine maghrébine, les liens familiaux sont au contraire encore essentiels et souvent leurs réalisations émotionnelles restent en veilleuse, ce qui peut d'ailleurs poser d'autres problèmes.
Une enquête récente menée par la Plateforme pour la santé mentale de la Région de Bruxelles Capitale met en évidence l'existence d'affects dépressifs chez un grand nombre de jeunes filles entre 12 et 18 ans d'origine étrangère, non européenne, et la clinique nous enseigne que cette dépressivité perdure bien au-delà.
Le bon sens commun nous permet d'attribuer une partie des incivilités de la part de certains jeunes à l'égard des femmes à leur insatisfaction générale et à leur frustration affective et sexuelle.
Mais nous ne nous étendrons pas sur cette part d'insatisfaction et aborderons plutôt la question de la projection des

Mots clés :

- jeunesse
- exclusion sociale
- estime de soi
- travail et emploi

1. Psychiatre

2. DELAGE, M.: Pour une clinique de la postadolescence in : Annales de psychiatrie, II, 1996, 3, p. 143.

3. DELAGE, M., GRANIER, Ph., Le passage à l'âge adulte et les frontières de la psychose in : Adolescence, 1995, 25, pp. 44-45.

4. DELAGE, M., loc. cit., p143.

5. Pour l'ensemble des âges (jeunes et moins jeunes) la réduction des emplois ouvriers était de 24 % entre 1974 et 1984 (LEROY, R, GODAND, A, "L'emploi des jeunes dans la crise. Données de base", cité in :CHARLIER, J.E. DUPONT, M., Formation et mise au travail de jeunes sans qualification, Cabinet du secrétaire d'état à l'émancipation sociale, INBEL, Bruxelles, 1990, p. 17.

6. Ibid.

jeunes dans un a-venir, facilitée par la qualité de l'assise de leurs parents dans leurs propres identifications et par leur confiance suffisante en eux-mêmes et en leurs propres capacités.

De père en fils ?

La post-adolescence des jeunes issus de la bonne bourgeoisie s'est donc complexifiée de par la longueur des études et la multiplication des formations, par la précarité de l'emploi, la difficulté d'entrevoir une carrière à long terme et donc de se lancer dans la constitution d'une nouvelle famille. Il n'empêche que, issus d'un milieu valorisant et valorisé, leur scolarité, sans trop de failles, leur a bien souvent permis de positiver leur confiance en eux. Dans bien des cas, ils savent pouvoir compter sur leurs parents pour suppléer aux manques à gagner d'une mise au chômage impromptue, voire même pour "s'installer" avant tout projet d'emploi.
Si pareilles conditions ne sont pas idéales et exigent de la part de la jeunesse bourgeoise quelques aménagements narcissiques supplémentaires, nos craintes pour eux restent limitées. La précarité de l'emploi, son instabilité n'entâchera pas le narcissisme de tous les jeunes avec la même intensité.

Pour une bonne partie des parents immigrés, à l'exception peut-être de ceux qui se rattachent à l'un ou l'autre intégrisme, l'assurance dans leurs identifications est plus branlante. Souvent issus d'un milieu défavorisé dans leur pays d'origine (pourquoi auraient-ils émigré sinon ?), ne parlant pas toujours parfaitement la langue, mal armés pour supporter le "choc" culturel, ils furent nombreux à se "désassurer" de plus en plus dans leurs identifications et ce d'autant plus qu'ils furent les premiers touchés par le chômage.
La crise de l'emploi a effectivement bien plus touché la classe ouvrière dans son ensemble[5] que le secteur tertiaire et il est incontestable que les immigrés sont majoritairement ouvriers.

Sans vouloir reprendre le débat sur l'échec scolaire en Belgique 'quoi de l'oeuf et quoi de la poule', rappelons qu'il touche avant tout les enfants de ces belges et non belges que nous appelons communément défavorisés, et qui sont, en d'autres termes, précarisés par la crise de l'emploi.
En l'absence de parents bien assis dans leurs propres identifications (et partiellement en conséquence de) les jeunes issus de ces milieux, malgré les ZEP et les ZAP, se trouveront bien souvent relégués dans les filières de l'enseignement professionnel. Celles-ci ne permettent qu'une réalisation professionnelle comme ouvriers, c'est-à-dire dans la carrière la plus touchée par la crise de l'emploi.
Entre 1974 et 1984 les jeunes de moins de 25 ans ont perdu quelques 190.000 emplois, dont 80 % étaient des emplois ouvriers, ce qui représente près du tiers (31,5 %) de leurs possibilités de travail[8].

En outre, en Flandre près de 40 %[7] et en communauté française 65 %[6] des élèves du professionnel n'achèveront pas leur cycle d'études.
Comme le font remarquer Charlier et Dupont : *"L'élévation progressive du réseau moyen d'études n'a pas empêché que la proportion de ceux qui n'ont d'autre diplôme que celui délivré par l'école primaire reste importante."*[9]

Le prolongement de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans (loi du 29/06/1983) a d'ailleurs surtout contribué à une augmentation du nombre d'élèves inscrits dans le professionnel[10] tout en s'accompagnant de la création d'un enseignement à horaire réduit pouvant accueillir des jeunes à partir de 15 ans.
"Le désir de pallier à l'incapacité de l'institution (- il s'agit de l'enseignement -) *à proposer un programme attractif aux jeunes dont l'intelligence est avant tout concrète (sic !), qui valorisent l'action et le travail manuel aux dépens de la théorie, de la passivité de l'apprentissage"*,[11] a en outre abouti à la création d'un ensemble d'alternatives en formation afin de pêcher, ou de repêcher, ceux que leur intelligence, présumée concrète, avait empêché de réussir préalablement.
Dans l'Enseignement à Horaire Réduit (C.E.H.R) un mi-temps est consacré à des stages en milieu professionnel. Mais seuls 50 % des élèves trouvent un stage, et celui-ci se déroule trop souvent dans un secteur d'activités différent de celui de la formation, fait remarquer la très officielle brochure éditée par le cabinet du secrétaire d'état à l'émancipation sociale.
Le C.E.H.R. ne donne pas ipso facto droit à un titre homologué ...

Il existe, en dehors du C.E.H.R., qui accueille des jeunes en obligation scolaire, des jeunes sous contrat d'apprentissage industriel entre 18-21 ans et des jeunes de 18 à 25 ans sous convention Emploi-Formation[12] :

7. SCHROYENS, K., "Kansen in het onderwijs", in : Samenleving en Politiek, 4, 1997, 1, pp. 4-13. L'auteur remarque qu'en Flandre, à la fin de la première année primaire 1 enfant sur 10 est déjà en retard. Pour les enfants de milieu immigré, il s'agit de 3 enfants sur 10. En fin de primaires, 5 enfants immigrés sur 10 sont en retard alors que pour les enfants belges, les proportions sont restées les mêmes. En 1985-86, à la fin des primaires, 30 % des élèves en communauté française avaient déjà redoublé au moins une fois. (MATTHIJS, K., Memento statistique de la Belgique, INBEL, Bruxelles, 1994, p. 128).

8. LEROY, R., GODANO, A., cité in : CHARLIER, J.E., DUPONT, M., op. cit., p. 16.

9. CHARLIER, J.E., DUPONT, M., op. cit., p. 16.

10. En Flandre, le nombre d'inscrits dans l'enseignement secondaire général a diminué de 9 % et celui du professionnel a augmenté de 4 % (SCHROYENS, K., loc. cet., p. 10).

11. CHARLIER, J.E., DUPONT, M., op. cit., p. 7.

12. Celles-ci offrent surtout des avantages pour les employeurs...

13. Remarquons à cette occasion qu'une étude subsidiée par le Cabinet du secretaire d'état à l'émancipation sociale, publiée en 1990, tend à démontrer que la plupart des CPAS en communauté française utilisent très parcimonieusement la possibilité d'une remise au travail des bénéficiaires du minimex dans le cadre de l'article 60 § 7. Sur les 141 personnes qui ont bénéficié de l'application de l'article 60 § 7, par la suite 3,5 % sont inactifs, sans revenus; 5 % sont ouvriers sans profession; 8,5 % avaient trouvé un emploi à durée indéterminée, 12,1 % avaient un contrat à durée déterminée et 2,1 % étaient indépendants. La majorité est chômeurs, 39 %.

.../...

- la Formation à Horaire Réduit (identique au précédent mais pouvant être organisée par des groupes indépendants de l'Education Nationale);
- l'Apprentissage Professionnel des Classes Moyennes, le plus ancien du genre, et
- l'Apprentissage Industriel, le précédent transposé en milieu industriel. Les jeunes y sont engagés sous contrat d'emploi à temps partiel et ne reçoivent pas de titre homologué au terme de l'apprentissage.

In fine, un arrêté de l'exécutif de la communauté française du 23.01.1987 fixe les conditions d'agrément des Entreprises d'Apprentissage Professionnel destinées à des jeunes de 18-25 ans.

Les articles 60 et 61 de la loi organique des CPAS permettent à un certain nombre de jeunes minimexés de bénéficier d'une formation en E.A.P., rémunérée par le CPAS. Au terme d'un stage réussi, cette fois un brevet officiel de la communauté française sera délivré. Celui-ci n'a toutefois pas d'équivalent dans l'Education Nationale et ne permet donc pas de retour à l'enseignement de plein exercice[13].

En communauté française, en 89/90, on retrouvait 63.602 étudiants dans l'enseignement secondaire professionnel[14]... Sachant que 65 % d'entre eux ne termineraient pas leurs études, les quelques 500 places EAP ouvertes en '90 à Bruxelles et en Wallonie ne risquaient pas de résoudre le problème de la formation des exclus de l'enseignement.

Pour Jean-Emile Charlier et Marc Dupont *"les E.A.P. ... occupent l'espace vacant entre l'école, dont on sait qu'elle ne parvient pas à empêcher le décrochage d'une frange de la population qui ne pourrait se recomposer une identité que par le travail, et l'entreprise, dont les exigences croissantes en matière de qualification de la main d'oeuvre excluent précisément ceux-là que l'école n'a pu retenir"* [15].
S'ils en reviennent *"au concept d'identité qui renvoie à l'évidence anthropologique que l'être humain a besoin de la reconnaissance des autres pour exister socialement et se situer dans des environnements complexes et changeants"* [16], il est dommage qu'ils n'interrogent pas cette fatalité qui amène l'école à ne pouvoir empêcher le décrochage d'une bonne partie de sa population, et ce, d'autant plus que l'identité est en formation dès la naissance et renvoie donc, dès les premières années, au besoin de la reconnaissance des autres.

Arrivés à l'âge de 18 ans, enfants de parents "mal-assis" dans leurs identifications ou pour le moins déçus quant à leurs propres réalisations, ces jeunes qui, dans le meilleur des cas ont, après quelques échecs, réussi l'enseignement professionnel et dans le pire des cas ne disposent d'aucun papier qui atteste officiellement d'une quelconque qualification, devraient donc réussir à se projeter dans un a-venir, qui leur apportera enfin, la reconnaissance des autres.
En dehors de ces quelques repêchages qu'avons-nous à leur proposer ?

De la reconnaissance des autres et du regard de la société

En matière de reconnaissance, depuis la loi-programme du 30/12/1988 la majorité des jeunes fait administrativement partie des "groupes à risques"!

On y trouve :
- les chômeurs et les travailleurs à qualification réduite (niveau scolaire primaire ou moyen inférieur)[17]
- les chômeurs de longue durée (au moins douze mois)[18]
- les jeunes à scolarité obligatoire partielle (formation en alternance)[19]
- les handicapés (fin 1991: 178.969)
- les personnes qui réintègrent le marché de l'emploi (demandeurs d'emploi sans indemnisation de chômage ou après interruption de carrière depuis 3 ans)
- les minimexés (79.000 personnes en '96)
- les chômeurs âgés de 50 ans au moins[20]

Sur une population de 6.500.000 personnes en âge de travailler, nous comptons donc près d'un tiers d'hommes et de femmes qui appartiennent à l'un ou l'autre groupe à risques, ce qui en dit long sur la santé de notre pays et sur le regard que notre gouvernement porte sur ses citoyens.
L'annuaire statistique nous apprend par ailleurs qu'en 1991, 5.700.000 belges étaient "non-actifs" et non demandeurs d'emploi, ce qui ramène notre population active à 4.300.000 et le nombre de personnes à risques à près de la moitié !

Pour chacune de ces personnes, c'est certes une consolation de se savoir "non

.../...La mesure semble donc avoir stabilisé l'emploi pour 8,5 % des bénéficiaires, mais, a bien pu "exclure" de toute aide, un même nombre d'entre eux (inactifs sans revenus et ouvriers sans profession).
(GARCIA, A., et al. "La Remise au travail des bénéficiaires du minimex dans le cadre de l'article 60 § 7, Cabinet du secrétaire d'état à l'émancipation sociale, INBEL, Bruxelles, 1990, p. 60).

14. MATTHIJS, K., "Mémento statistique de la Belgique", INBEL, Bruxelles, 1994, p. 130.

15. CHARLIER, J.-E., DUPONT, M., op. cit., p. 15.

16. Ibid., p. 23.

17. Le mémento statistique nous apprend que fin 91 cela concerne plus d'un million et demi de travailleurs. (MATTHIJS, K., op. cit., p. 172). En 1992, 237.384 demandeurs d'emploi sur les 352.337 répertoriés comme tels n'avaient pas de certificat d'études au delà du secondaire inférieur. (Ibid, p. 175).

18. Toujours selon le mémento statistique, en 1992, 152.301 personnes sont chômeurs complets indemnisés depuis plus d'un an. (Ibid, p. 174). Une brochure récente éditée par la Fondation Roi Baudouin (1997), qui s'intitule "Il n'est pas exclu d'entreprendre avec les groupes à risques" nous apprend que ce total est passé à 297.872 chômeurs complets indemnisés inoccupés depuis 1 an au moins. 63 % des jeunes au chômage n'ont pas dépassé leurs moyennes inférieures, p 34.

19. C'est dire à quel point notre gouvernement leur fait confiance.

20. Selon le mémento statistique, en 1991, près de 75.000 personnes sont chômeurs âgés, non demandeurs d'emploi. On pourrait y ajouter les 158.069 qui bénéficient d'une retraite anticipée, mais ils ne sont pas "à risque"!

21. Clés pour ..... le premier emploi, Ministère fédéral de l'emploi et du travail, Bruxelles, 1997, p12.

22. En compensation des difficultés rencontrées par les employeurs, le gouvernement a organisé pour eux l'aide à l'embauche en réduisant le coût du travail : "Plan plus un, Plan plus deux, Plan plus trois", "Aides régionales à l'embauche", "Plan avantage à l'embauche", "opération Maribel", "Maribel social", "Plans d'entreprise de redistribution du travail et accords pour l'emploi", "Réduction des cotisations patronales pour les bas salaires", "Convention emploi-formation", "Stage des jeunes et contrat P.E.P", "Emploi-tremplin", "Engagement d'employés de maison" et "Diminution des cotisations patronales pour interruption de carrière et prépension à mi-temps". (Clés pour ... les aides à l'embauche : réductions des coûts du travail, Ministère de l'emploi et du travail, Bruxelles, 1996. Nous en conseillons vivement la lecture aux pouvoirs organisateurs du secteur associatif).

23. C'est nous qui soulignons.

24. Clés pour ... la formation en alternance des jeunes, Ministère de l'emploi et du travail, Bruxelles, 1995, p. 3.

25. Clés pour ... le premier emploi, op. cit., p. 3.

26. Clés ... pour le premier emploi, op. cit., p. 59.

27. Ibid, p. 11

28. ibid.

29. Ibid, p. 12

30. Rapport général sur la pauvreté, Fondation Roi Baudouin, Bxl, 1994, p.95.

31. Le rapport général sur la pauvreté rappelle à ce propos que "la personne défavorisée fait toujours les frais des contrats" (op. cit., p. 98).

32. Au départ (93) les contrats d'intégration étaient moins fréquemment appliqués en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. (Cfr. Rapport général sur la pauvreté, p.99). ../...

isolée", mais jusqu'à preuve du contraire, il n'a pas été démontré que les quelques centaines de milliers de jeunes qualifiés à "risques" en retiraient un quelconque bénéfice identitaire !

Il est incontestable que ce sont bien les moins scolarisés qui étoffent le chômage. Il n'empêche que parmi les chômeurs complets indemnisés, 8 % a terminé des études supérieures[31] et que si tous les jeunes, de formation en formation, de qualification en qualification, se "sur"qualifiaient cela ne les empêcherait pas de rester au chômage, aussi longtemps que les 190.000 emplois perdus n'ont été retrouvés, sous quelle forme que ce soit.

Et pourtant le discours politique à leur égard, - en dépit de ce que tout citoyen un tant soit peu lucide peut constater - n'arrête pas de "responsabiliser" ces jeunes pour leur statut d'infortune, en chantant encore et toujours les louanges des futurs employeurs, en mal d'embauche, qui ne trouveraient plus chaussure à leur pied.[32]
"*Aujourd'hui, beaucoup de jeunes connaissent encore le chômage car*[33] les emplois *offerts demandent de plus en plus souvent une qualification que ces jeunes ne possèdent pas*" dit-on dans "Clés pour ...la formation en alternance des jeunes"[34]

Dans "Clés pour ... le premier emploi", on signale dans l'avant-propos, ce qui est de bon goût, que "*L'entrée dans le monde du travail est une étape importante de la vie*". Au troisième paragraphe nous trouvons: *"Il n'y a pas de recette miracle pour décrocher un emploi ! La situation du marché du travail n'est pas très favorable pour l'instant. Aussi, vous ne réussirez à obtenir un emploi que si vous vous montrez motivé, actif et pratique. Motivé parce que les entreprises n'ont pas besoin de je m'en foutistes ! Actif parce qu'un emploi ne tombe pas du ciel ! Pratique parce qu'il faut savoir utiliser au maximum les informations que vous recevez.*
Il se termine par *"Bonne chance !"* [35]

Après avoir parlé, tout au long de la brochure, du stage des jeunes et des contrats P.E.P. et donné bon nombre de conseils, très personnalisés, sur le C.V. et la tenue lors de l'entretien de sélection, tout en ayant fourni les indications nécessaires concernant la durée des périodes permettant de bénéficier "des allocations d'attente" (233 jours pour les entre 18 et 25 ans, et 310 jours pour ceux entre 26 et 30 ans) nous arrivons au chapitre 10: *"Si le chômage se prolonge"*
Et le ministère écrit: "*Il ne faut pas vous décourager ! En attendant de trouver un travail, vous avez droit aux allocations de chômage*" et ajoute: "*Il convient sans doute de faire à nouveau un certain "bilan" ..... et d'essayer de trouver ce qui "cloche".*
"Suis-je suffisamment formé pour le travail que je cherche ? N'ai-je pas des prétentions démesurée ? Le secteur dans lequel je voudrais travailler me convient-il? Est-ce que je me présente à mon avantage lors de mes rendez-vous ? ... "Ce bilan pourra vous conduire à envisager d'entreprendre une formation complémentaire, de type professionnel ou de développement personnel.

... Enfin, il convient de voir dans quelle mesure le travail intérimaire n'apporte pas de solution intéressante" [36]
Si le ministère concède qu' "*Il n'est guère sérieux aujourd'hui d'établir des prévisions sur l'évolution du marché du travail. En effet, l'accélération du progrès technique et scientifique et l'internationalisation de l'économie créent une très grande incertitude en cette matière*" [37], il en déduit que "*Cette évolution influence le profil qu'on attend des jeunes sur le marché de l'emploi*" [38], ce qui présuppose qu'ils n'ont qu'à mieux se profiler ! Nous lisons d'ailleurs à la page suivante que "*les jeunes qui entrent aujourd'hui dans la vie professionnelle doivent s'attendre à changer dans leur carrière soit de fonction, soit de secteur d'activité*".[39]

Nous ne nous attarderons pas à faire le procès de l'ensemble des effets pervers induits par les différentes aides à l'embauche (licenciements de travailleurs pour les remplacer par des jeunes, qui permettent de réduire les charges; engagements de courtes durées couvrant la période de réduction des charges, etc... etc...)

Nous nous limiterons à rappeler les effets déprimants sur les jeunes (et les moins jeunes) des engagements successifs dans des formations, des apprentissages, des contrats temporaires et des nouvelles formations "miroirs aux alouettes", ... bien décrits, par ceux qui l'ont vécu, dans le Rapport général sur la pauvreté.[40]

Ce qui nous semble devoir être souligné c'est qu'en filigrane tous les discours - même ceux qui reconnaissent qu'il y a crise de l'emploi - s'évertuent à faire porter aux jeunes la responsabilité de leurs échecs, oubliant ainsi que, loin

d'être stimulantes, la culpabilité et la honte sont sources de plus de mal-être encore.

Souvent issus de milieux défavorisés, c'est bien de leur faute, ou de celle de leur famille, si l'enseignement qui leur a été offert ne leur fut pas bénéfique. Et lorsqu'au terme de leur décrochage, on leur propose des nouvelles formations qui ne sont pas suivies par l'embauche espérée, c'est bien parce que ça "cloche" chez eux, chose dont ils étaient et sont d'ailleurs, au fil du temps, souvent eux-mêmes convaincus, pour leur, et notre malheur.

Nous ne nous étendrons pas sur les "contrats d'insertion" ou "d'intégration" que les jeunes devraient passer avec les CPAS" [31] et qu'heureusement certains CPAS "oublient" d'appliquer [32], pas plus que sur l'ensemble des mesures dont dispose l'ONEM pour témoigner sa méfiance à l'égard des motivations des jeunes à travailler..

L'ensemble de ses pratiques a eu surtout comme premier résultat que jeunes et moins jeunes se sont mis à craindre les priorités à l'emploi proclamées par le gouvernement, comme l'indique la Radioscopie de la Belgique francophone, menée par le journal "Le Soir".
Rien de plus logique pour Mateo Alaluf[33], qui explique que "*les politiques visant à résorber le chômage sont ressenties en raison de leur inefficacité comme destinées à déstabiliser davantage encore les chômeurs*", et ce d'autant plus "*qu'elles combinent incitations et sanctions*".
Le débat Dehaene-Vande Lanotte[34], à la suite du dernier sommet Européen sur l'Emploi à Luxembourg, vient de confirmer que les craintes de la population sont bien justifiées.

Il ne semble, en outre, pas démontré que "l'entraînement" au travail, qui s'additionne à "l'entraînement sportif" proposé par la politique sécuritaire réponde aux besoins réels de valorisation des jeunes. L'ensemble des mesures de contrôle et de sanctions que le nouveau paternalisme risque d'engendrer, la course à la recherche des fraudeurs, la déstabilisation que "l'entraînement" obligatoire risque d'induire auprès de ceux qui ont enfin, à titre privé, trouvé une activité créative non lucrative, mais narcissiquement bienfaisante, pourraient faire plus de casse que de bien.

En conclusion

L'ensemble des mesures, que nous nous permettrons d'appeler des "pseudo-mesures", proposées par les responsables politiques européens, nationaux et locaux met apparemment du baume sur leur propre culpabilité et leur propre honte, ... ce qui est bénéfique à leur santé. Il est, par contre, peu probable qu'elles permettent à une majorité de jeunes adultes à se projeter positivement dans un a-venir, somme toute, peu prometteur.

S'il est incontestable que nombre de petits projets "d'insertion" présentent au moins l'avantage d'exister, il paraît tout aussi incontestable que la "solution" du problème des jeunes adultes passera par des réformes structurelles du marché de l'emploi ou ne passera pas. Mais celles-ci exigent des modifications, tout aussi structurelles de l'économie mondiale et ne semblent pas annoncées pour demain.
Entretemps, il paraît contreproductif, sauf pour le bien-être temporaire de quelques responsables politiques, si l'on veut éviter la "juste"révolte des jeunes, de continuer à leur faire porter la responsabilité de leurs échecs cumulés. Si la culpabilisation et l'absence de reconnaissance par autrui produit d'abord de la dépression, au-delà d'un certain seuil celle-ci se transforme en violence, et surtout en violence aveugle.
Elle ne sera pas le fait du "noyau dur", perpétuellement incriminé, mais le résultat de l'explosion générale, d'autant plus prévisible que rien de fondamental n'est entrepris pour empêcher l'apparition des premières failles de leurs narcissismes, celles produites par l'école et par les conditions scandaleuses dans lesquelles leurs parents sont ghettoïsés.[35]

Qu'on leur dise "enfin" que, s'ils ne trouvent pas d'emploi, c'est bien parce qu'il n'y en a pas et qu'à défaut de leur en proposer, plutôt que de les traquer, on les aide et on les stimule à trouver, à "inventer", de quoi positiver leur image.
Leur adresser des messages de confiance mettrait probablement pas mal de baume sur leurs plaies et pourrait s'avérer nettement plus efficace que les chasses aux jeunes organisées actuellement. ■

.../...

On constate pourtant que leur nombre augmente (chaque contrat "signé" s'accompagne d'une augmentation de l'intervention de l'état fédéral dans le minimex) et si on n'en comptait que 37 % en 93, en Flandre, en 1996 55 % des jeunes minimexés, entre 18 et 25 ans, en a signé un. (GELDOF, D., in: "Samenleving en Politiek, 7. 1997, p. 18).

33. Le Soir, 15-16 novembre 1997.

34. Notons quand même que ce dernier semble avoir cette fois retrouvé des réflexes "socialistes" puisqu'il considère que les "entraînements" au travail ne peuvent pas être perçus comme des "cadeaux" qu'on offrirait aux jeunes en échange de nouvelles contraintes et qu'au contraire le gouvernement doit garantir qu'il déboucheront sur des vrais emplois.

35. A ce propos la proposition de Charles Picqué de mettre 400.000.000 frs dans la rénovation du quartier de Cureghem a des chances d'être bien plus efficace que l'engagement d'un millier de policiers pour en assurer la sécurité.

Revue de presse sur les drogues et les problèmes liés aux toxicomanies et aux assuétudes

En quelques lignes, un compte rendu succinct des informations parues dans la presse francophone ces trois derniers mois

Le 17 octobre dernier, Le Journal du Médecin titrait "Liège pourrait innover". De quoi s'agissait-il ? En fait, depuis environ deux ans, la ville de Liège planche sur un projet de distribution d'héroïne aux toxicomanes avec lesquels tous les autres traitements ont échoué. Le projet a été officiellement annoncé par les Contrats de Sécurité de la Cité ardente. Un protocole scientifique de recherche a été demandé à l'Ulg. Cependant, des réticences politiques sont apparues et de nettes réserves ont été émises par la Commission médicale provinciale malgré les motivations de la ville dont le bourgmestre a d'ores et déjà pris des contacts avec les ministres fédéraux et régionaux compétents. Les traitements actuels y compris ceux à la méthadone ne suffisent pas. De plus, il est important de pouvoir toucher tous les toxicomanes, surtout les plus marginalisés. A l'heure actuelle, le parquet de Liège reste opposé à cette initiative.

En Suisse, par contre, un référendum a été organisé en septembre concernant les prises de position du mouvement "Jeunesse sans drogue" qui s'oppose à la distribution d'héroïne, sous contrôle médical, aux toxicomanes. A plus de 70 %, la population a donné son accord pour la poursuite de l'expérience menée depuis 1993 auprès de quelques 800 toxicomanes, arguant du fait que leur situation sanitaire et morale s'était grandement améliorée, que la criminalité avait diminué et que la prévention du sida, notamment, avait progressé.

Quant à la France, elle s'inquiète de l'ampleur grandissante du dopage dans les milieux sportifs. Toutes les disciplines sont touchées : football, rugby, judo, cyclisme, ... Des contrôles de plus en plus nombreux se révèlent positifs et mettent en évidence l'utilisation de la nandralone. 25,7 millions de francs français ont été débloqués pour contrer cette pratique qui se banalise de plus en plus.

Pour en terminer, rappelons qu'avec l'apparition des premiers frimas et des fêtes de fin d'année, Bob est de retour. Les forces de l'ordre promettent déjà une intensification des contrôles. A partir du 1er décembre, il sera infligé une amende de 5.000 francs à tout conducteur dont l'analyse de sang ou d'haleine révélera une concentration comprise entre 0,5 et 0,8 pour mille d'alcool. Alors, un conducteur prévenu en valant deux, passez tous de bonnes fêtes, en évitant de passer par la répression !

Danielle DOMBRET

3EME CONFERENCE EUROPEENNE DES INTERVENANTS EN TOXICOMANIE

5, 6, 7 février 1998 - Bologne (Italie)

La Fédération Européenne des Intervenants en Toxicomanie (ERIT) a été constituée en 1993 pour permettre aux professionnels des soins et de la prévention de développer des échanges réguliers et de confronter leurs expériences dans un esprit de collaboration. La personne toxicomane dans sa recherche de bien-être, aussi bien physique que psychique, relationnel ou social est au centre de ses pratiques.

Les sociétés européennes vivent une crise et des mutations économiques, sociales et politiques qui remettent en question la fonction de l'Etat social, accroissent les inégalités et accentuent le caractère d'urgence du problème d'abus de drogues. Cela nous oblige à nous interroger sur la validité, l'efficacité et la qualité de nos interventions.

Seront analysés lors de cette troisième conférence européenne les moyens de conjuguer le respect des personnes toxicomanes, leurs libertés, leurs soins, leurs intégrations sociales et les réponses aux besoins de Santé Publique.

Ce sera aussi l'occasion de s'interroger sur les moyens de faciliter un accès aux soins le plus précoce possible, de développer des actions de prévention et de traitement plus efficaces, d'élargir les modalités d'accueil en direction des populations immigrées et des groupes sociaux les plus marginalisés.

Infos :

Secrétariat de la Conférence
INTRAS
via S. Stefano 32
40125 Bologna, Italie
Tél : 39.51.227.875 - Fax : 39.51.236.594

AFIT Belgique
Claude Stoclet
boulevard d'Avroy 86
4000 Liège
Tél : 04.223.47.98 - Fax :

Livres et vidéos disponibles à Prospective Jeunesse

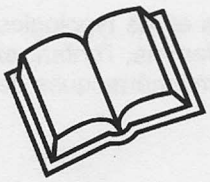

Psychopathologie des addictions

J.L. Pedinielli, G. Rouan, P. Bertagne - PUF, Nodules, 1997, 126 pages

Les auteurs (professeur de psychopathologie, maître de conférence en psychologie clinique, psychiatre) partent de la signification du mot "addiction, vieux terme juridique français provenant du latin où il désignait la sentence du prêteur qui adjugeait quelque chose à quelqu'un et qui qualifiait aussi, au Moyen Age, la contrainte par corps de celui qui, ne pouvant s'acquitter de sa dette, était alors mis à la disposition du plaignant par le juge, pour démontrer que les "addictions" sont des troubles qui se caractérisent par la répétition d'actes susceptibles de provoquer du plaisir, mais marqués par la dépendance à un objet matériel ou à une situation recherchés et consommés avec "avidité".
Ainsi, si plusieurs comportements se classent sans difficulté parmi les addictions : toxicomanie, alcoolisme, boulimie, jeu pathologique d'autres suscitent plus d'interrogations : tentatives de suicide répétées, achats compulsifs, conduites à risques, anorexie, addictions sexuelles, excès de dépense physique ou de travail.
Les auteurs affirment : *"La sage distinction entre usage, abus et dépendance doit être maintenue. Ce qui signe l'addiction ce n'est pas le comportement en lui-même mais l'utilisation qu'en fait le sujet".*
Ce livre fort intéressant a l'avantage de présenter la définition et les modèles explicatifs des différentes addictions ainsi que les théories psychopathologiques qui tentent d'expliquer le phénomène d'addiction quel que soit l'objet sur lequel il porte.

Le dragon domestique
Deux siècles de relations étranges entre l'Occident et la drogue

Ch. Bachmann, A. Coppel - Albin Michel, 1989, 564 pages

Cet ouvrage, toujours d'actualité, piste la "drogue" depuis la nuit des temps et retrace sa cohabitation avec l'homme jusqu'à nos jours. Depuis plus de deux siècles, l'Occident vit avec les poisons de l'esprit. La médecine et la pharmacie, après avoir créé les toxicomanies, diffusent sans cesse de nouvelles substances, garantes du rêve et de l'oubli. La police et la justice, qui se sont cru un temps victorieuses des trafiquants, sont en échec. Quel est l'avenir de la drogue ?
Les auteurs nous remettent en mémoire de quelle façon l'Angleterre a installé des comptoirs d'opium en Chine, quels remèdes curieux ou exotiques les médecins utilisaient aux siècles précédents, les premières thérapies tâtonnantes, l'histoire de la prohibition, les trafics qui sapent la stabilité de certains états, la criminalité et la délinquance qu'entraîne un usage abusif de certains produits, ...
La conclusion ? *"Exiger "un monde sans drogue"* (pour reprendre un slogan qui eut son heure de gloire), *c'est proférer une aberration. Le dragon renaîtra toujours de ses cendres. Plutôt que d'espérer l'anéantir, mieux vaut le dresser".*

La famille du toxicomane

S. Cirillo, R. Berrini, G. Cambiaso, R. Mazza - ESF Editeur, 1997, 231 pages

Ce livre propose une synthèse du phénomène de la toxicomanie en intégrant les modèles de lecture psychanalytiques et systémiques et permet de tenir compte des multiples aspects, individuel, relationnel, social, psychologique et thérapeutique, dans une référence constante à la famille comme matrice de la souffrance et ressource pour le traitement.

L'aconit et l'orpiment. Drogues et poisons en Chine ancienne et médiévale

Frédéric Obringer - Fayard, 1997, 329 pages

Ce livre est à la fois une analyse détaillée de l'emploi en Chine ancienne et médiévale des produits toxiques dans un but thérapeutique et une étude des implications culturelles de la notion de poison.

Qu'est-ce qu'un médicament ? Un objet étrange, entre science, marché et société

Philippe Pignarre - Editions La Découverte, 1997, 232 pages

L'auteur propose, à partir de nombreux exemples concrets, une exploration passionnante de cet étrange objet qu'est le médicament et montre comment s'est constituée, en 50 ans, une nouvelle manière de mettre en relation des substances chimiques et des êtres humains.

Alcoolisme et psychiatrie. Données actuelles et perspectives

J. Adès, M. Lejoyeux - Masson, 1997, 271 pages

Le propos de cet ouvrage est de montrer les modes d'évaluation de l'alcoolisme, les classifications et les typologies récentes, les troubles mentaux associés à l'alcoolisme, les aspects cliniques particuliers chez la femme, l'enfant et l'adolescent. Sont également exposés les thérapeutiques actuelles du sevrage, les traitements chimiothérapiques de l'appétence pour l'alcool.

Drogues, église et société

Commission sociale de l'épiscopat - Centurion/Cerf, 1997, 336 pages

Faut-il, face au fléau de la drogue, réprimer ? Qui ? De quelle façon et au nom de quelles valeurs ? Soigner ? Mais comment ? Prévenir ? Par quelle politique ? La Commission sociale de l'épiscopat a demandé à des experts d'instruire le dossier, à des personnes engagées à différents niveaux de témoigner, avant de prendre la parole dans une déclaration publiée en fin de volume.

Les mutations par rapport à la norme. Un changement dans la modernité ?

Sous la direction de Jean De Munck et Marie Verhoeven - De Boeck Université, 1997, 279 pages

Proposant un cadre d'interprétation global, les auteurs font apparaître le nouveau modèle de rapport à la norme qui se dessine, encore latent et virtuel, mais dont les contours deviennent discernables grâce à un travail conceptuel de fond. En suivant le fil rouge de la "déformalisation", de la "dérégulation" et de la "procéduralisation", les auteurs nomment de façon rigoureuse des processus ressentis confusément par les acteurs.

Les limiers de la came

Documentaire français qui montre comment Hambourg, devenue une plaque tournante et une porte d'accès à la Scandinavie et aux pays baltes, est désormais le plus grand marché de stupéfiants en Europe du Nord.
Diffusé sur Arte le 3 novembre 1997. Durée : 25 minutes

Médecines parallèles

- USA : Les médecins de l'invisible
Aux Etats-Unis, Californie en tête, les médecins généralistes et spécialistes ouvrent désormais leurs cabinets aux thérapies nouvelles et alternatives.

- France : Bienfaits et dangers
Que ce soit par nécessité ou par curiosité, le constat est là : de plus en plus de personnes ont recours aux médecines dites "douces".

- Chine : Aux sources du savoir
En Chine, on soigne tout à base de plantes. Les médecins traditionnels ont une méthode étonnante de simplicité pour établir leur diagnostic : la prise de pouls.

Le magazine Envoyé Spécial nous montre trois approches différentes du recours aux médecines parallèles.
Diffusé le 27 novembre 1997. Durée : 2h15

Drogue : l'échec de la répression ?

Il y a 15 ans, les Etats-Unis déclaraient la guerre à la drogue. Depuis, le trafic est en augmentation et le nombre de toxicomanes n'a pas diminué. Plus de 60 % des détenus des prisons fédérales ont été condamnés pour des délits liés à la drogue. Ce reportage, réalisé sur la côte Est des Etats-Unis, présente, à travers plusieurs témoignages, les excès auxquels cette politique de répression a conduit.

Reportage d'Envoyé Spécial, diffusé le 20 novembre 1997.